

LE SCANDALEUX REBOISEMENT DES TERRES AGRICOLES

*(SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS RELATIVEMENT À L'EMPIÈTEMENT FORESTIER
DES SOLS AGRICOLES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN)*

par

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord**

*Mémoire déposé à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise
Mai 2004*

Et

*À la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
Mai 2007*

*The world we have created is a product of our thinking. It cannot be changed without changing
our thinking. (Albert Einstein)*

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc. GOVIC0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Table des matières

Résumé	4
Problématique.....	6
Le reboisement du milieu agricole	10
La nouvelle politique de la ruralité.....	15
Zonage agro-forestier	16
L'Union des Producteurs Agricoles	18
Conclusion.....	19
Recommandations.....	20
Liste des Tableaux et annexes.....	22
TABLEAU 1 : Répartition des superficies (ha) autorisées pour le Reboisement entre 1982 et 2002 selon les différentes classes de sol (Système de l'Inventaire des Terres du Canada) pour la région du Saguenay- Lac-St-Jean. Document compilé par Jean Tremblay, géographe, MAPAQ,Alma.....	24
TABLEAU 2 : Taux d'aides financières versées par l'entremise du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée par l'intermédiaire du Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Ces données sont extraites d'un feuillet d'information récemment publié par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (418) 625-9100. Les détails de ces coûts admissibles peuvent être obtenus sur le site internet du MRN.....	25
ANNEXE I : Interprétation du sondage effectué le 8 février 2003 auprès des producteurs de bovins de boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord relativement à l'utilisation du territoire agricole...	26

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

ANNEXE II :	Compilation du sondage du 8 février 2003 relativement au reboisement des terres agricoles.....	28
ANNEXE III :	Entrechoquements de la multifonctionnalité de l'agriculture au Québec.Lettre au Ministre Rémi Trudel, 13 février 2003.....	30
ANNEXE IV :	Résolution de l'assemblée Générale Annuelle du 8 février 2003 de L'Association des Éleveurs de Bovins de Boucheriedu Sgueany-Lac-St-JeanCôte-Nord	35
ANNEXE V :	Lettre à M. Gérard Bouchard, Président régional de l'UPA, 25 avril 2002.....	38
ANNEXE VI :	Lettre au Ministre de l'agriculture, M. Maxime Arsenault, 15 mars 2002.....	42
ANNEXE VII :	Lettre au Premier Ministre Bernard Landry, 26 mars 2001.....	46
ANNEXE VIII :	Lettre à Monsieur Christian Lacasse, premier Vice-président de l'UPA. 7 février 2002.....	49
ANNEXE IX :	Opinion du lecteur. Terre de Chez Nous. Sept. 9, 2002.....	51
ANNEXE X :	La forêt privée : L'AUTRE RÉALITÉ. Écho-Bœuf, Printemps 2004, AEBC.....	52

LE DÉCLIN DU MILIEU RURAL

Le scandaleux reboisement des terres agricoles

RÉSUMÉ

Le déclin de nos régions qui remonte à plusieurs décennies est souvent amplifié par l'incohérence de politiques ministérielles. L'orchestration par différents niveaux d'administrations publiques et para-publiques du retour à la forêt de plus de 400 000 ha de terres agricoles arables tout au cours des trente dernières années en est un bel exemple. Cette saga de coûteux programmes gouvernementaux de reboisement de terres agricoles est un important facteur de dévitalisation du monde rural et à moyen terme à pour effet d'amplifier la précarité de notre agriculture et de scléroser l'occupation dynamique du territoire conséquence de la présente morosité des régions périphériques. Depuis plus de 40 ans de nombreuses études ont déjà souligné les facteurs responsables de la désintégration des régions périphériques. L'exode des populations vers les grands centres urbains qui s'échelonnent sur plusieurs décennies est le reflet de disparités socio-économiques régionales que les gouvernements successifs ont été incapables d'atténuer et que certains individus ou groupes ont exploitées pour leurs fins personnelles ou encore pour accroître leur pouvoir de représentation politique.

Dans le contexte actuel une vraie politique de protection et de mise en valeur du territoire agricole ne peut être initiée sans une redéfinition de la ruralité territoriale nécessitant une zone immuable strictement réservée aux activités agricoles et de laquelle les activités forestières devront y être exclues. Le pouvoir de taxation des municipalités devrait être utilisé pour encourager la culture des superficies agricoles abandonnées à la spéculation foncière. Ce concept d'aménagement zonal du territoire dans le but d'optimiser l'exploitation de la capacité des sols pour y générer le maximum de richesses dans les communautés est contenu dans la cartographie du potentiel des sols de l'Inventaire des Terres du Canada.

La problématique de la désintégration de notre milieu rural ne peut certainement pas être corrigée en continuant d'y appliquer les mêmes stratégies d'aménagement et de gestion du territoire. La présente crise qui perdure depuis plusieurs années le démontre. Pour changer le cours des événements nous devons

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

réajuster nos façons de percevoir notre milieu dans le but de bâtir des stratégies de développement qui puissent redynamiser nos communautés. Nous devons donc miser fortement sur des activités territoriales compatibles entre elles et dont la gestion et l'aménagement générera un maximum de retombées économiques, culturelles et sociales.

Environ 40% de toute la superficie de la province (1,667,926 km²) constitue le domaine forestier comparativement à seulement 2.1% qui comportent un potentiel pour les activités agricoles. Il est évident que cette faible présence des sols agricoles doit guider nos stratégies d'aménagement du territoire vers la préservation et à en maximiser la mise en valeur. Le potentiel de création de richesses par unité de surface des sols agricoles est de l'ordre de 53 fois supérieures à ceux du domaine forestier. Même si le nombre d'agriculteurs (62 000; en 2000) est en diminution constante depuis plusieurs années la modernisation des technologies de production permet une augmentation soutenue des recettes agricoles atteignant présentement des sommets de 6 MM\$ pour la province.

L'analyse des données de rentabilité financière du reboisement de 400, 000 ha de sol agricole fait ressortir pour un cycle de 75 ans, période nécessaire aux plantations afin d'atteindre leur maturité, des pertes potentielles de recettes agricoles totalisant 51 milliards de dollars pour cette superficie sur laquelle la forêt a été réintroduite à un coût de plus d'un milliard de dollars tout au cours des trente dernières années.

L'analyse des chiffres de l'impact économique de la forêt privée démontre clairement que le programme de mise en valeur de la forêt privée est une machination d'appauvrissement collectif et de désintégration de notre domaine agricole ainsi que de nos communautés rurales. Cette gestion de l'aménagement du territoire, principalement de la part des MRC, du MAPAQ, de l'UPA et du MRN, non seulement ne peut être un moteur de développement régional mais elle contribue à l'amplification de la sclérose socio-économique et de l'exode de nos populations les plus dynamiques.

Pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean le transfert, depuis 1971, de plus de 30, 000 ha de sols arables par le MAPAQ et l'UPA régional vers le domaine forestier représente des pertes moyennes annuelles récurrentes de recettes agricoles se chiffrant à 50 millions de dollars. Cette gestion irresponsable de l'exploitation des richesses naturelles du territoire représente une des pires tragédies socio-économiques que la région n'a jamais expérimentée depuis des décennies.

PROBLÉMATIQUE

Par l'entremise de coûteux programmes gouvernementaux, et particulièrement sous l'instigation du ministère des Ressources naturelles (MRN), le reboisement de nos campagnes a souvent été réalisé grâce à certains programmes d'aide sociale et d'assurance chômage. D'aucuns se souviendront d'études d'aménagement du territoire des années soixante effectuées en Gaspésie et qui avaient conduit nos gouvernements à chasser les occupants de certains villages et à brûler les bâtiments désertés pour faire place à la forêt inhabitée. L'exode des populations du milieu rural n'est pas toujours aussi brutal et peut même s'avérer insidieux. L'absence de service, la dégradation des infrastructures, et les programmes d'aide sociale tel le reboisement de nos campagnes peuvent avoir à long terme le même effet sur la déstructuration du monde rural et de notre agriculture. Le vieillissement accéléré de nos populations, notre éloignement des grands centres socio-économiques, et la domination des médias urbains sont d'autres facteurs qui amplifient le problème.

En régions périphériques, les producteurs agricoles sont les premières victimes de la contraction du territoire rural sous l'effet des coûteux programmes gouvernementaux de reboisement des terres privées abandonnées à la spéculation foncière. Selon Bouthillier (200?) depuis 1971, près de 1.5 milliard de dollars de fonds publics ont été consacrés à l'aménagement de la forêt privée. Sous prétexte de mise en valeur du territoire et de création d'emplois saisonniers, le transfert de superficies agricoles (400, 000 ha) vers le domaine forestier privé (6.6 millions d'ha) contribue toujours, et ce de plus en plus, à la fragilisation de l'agriculture. La location de ces terres pour la production de fourrage ou pour la paissance du bétail devient impossible. De plus, la spéculation foncière souvent stimulée par les budgets considérables consacrés aux programmes de reboisement des terres privées par le MRN décourage également leur acquisition devenue de plus en plus difficile. Dans certains coins du Québec, nous assistons à l'arrivée de citoyens en mal de grands espaces, et qui sont favorables au reboisement étant donné que leur intérêt premier est de toute évidence incompatible avec la vocation agricole des lieux. Ces arrivants urbains font généralement leur apparition çà et là, de temps en temps les fins de semaine, principalement pour des fins de loisirs (Enquête du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean). Malgré la réglementation de la Commission de Protection du Territoire Agricole, ces nouveaux résidents réussissent trop souvent à obtenir des autorisations d'aménagements et de

constructions résidentielles contribuant à amplifier le morcellement et le démembrement des terres et à rendre les relations de bon voisinage plus difficiles. Un nombre croissant d'éleveurs de bovins de boucherie et de bisons ainsi que des producteurs de patates et bleuets ressent les pressions asphyxiantes de ces politiques gouvernementales improvisées qui conduisent inévitablement à la dévitalisation de leur milieu agricole et à l'abandon de leur activité vitale.

Dans une étude récente portant sur le bilan des politiques de développement régional au Canada depuis 1960, Dugas (2003) conclue que malgré l'investissement de milliards de dollars, en dépit de certaines améliorations, les programmes de développement n'ont pas eu les effets escomptés. Même si à l'origine la loi de 1961 sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) était orientée vers la mise en valeur des ressources naturelles du milieu rural et tout particulièrement celles du secteur agricole elle n'a jamais donné lieu à une véritable démarche concertée d'aménagement du territoire. Toujours selon le même auteur, l'approche sectorielle a toujours prévalu, chaque ministère et organisme d'État agissant selon sa propre planification et ses priorités. Malheureusement, les choses n'ont guère changées car il en est encore de même pour le projet de la politique nationale de la ruralité (2001) du gouvernement du premier ministre Landry (voir ci-dessous et annexe VII). Bien que les programmes d'aides des quarante dernières années avaient comme objectif d'atténuer les disparités régionales, pour de nombreuses raisons, le monde urbain a été le grand bénéficiaire de la croissance économique et les localités Québécoises les plus fragiles se retrouvent encore, malgré d'énormes investissements gouvernementaux, surtout en milieu agro-forestier ou forestier.

A l'occasion du sommet des régions de l'automne 2002 le Maire de Saguenay, M. Jean Tremblay (*Les régions du Québec en crise; bilan, enjeux et voie de solutions*), soulignait de manière cinglante les causes de la dévitalisation des régions périphériques. En se fondant sur des travaux remontant au début des années 1970 (G. Fortin, 1971; Côté 1991; Côté et Larouche, 2000) l'auteur associe les facteurs du sous-développement des régions à des causes naturelles telles l'exode sans remplacement des personnes en âge de procréer et à l'importance des écarts entre le niveau d'emploi de ces régions et celui des régions favorisées. De plus, il associe ce long déclin économique à la volonté politique de ne pas corriger cette situation de dévitalisation des régions ressources enclenchée au début des années 1970. L'origine de cette orientation politique se retrouve dans le rapport Higgins, Martin, Raynauld (1970) et même plus récemment exprimée publiquement par certains banquiers. Cette stratégie du développement consistait à sacrifier l'ensemble des régions du Québec pour permettre à la seule région de Montréal et de sa banlieue de

s'accroître économiquement. Les programmes d'aide du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), créés en 1969 suite à une réorganisation des programmes de l'ARDA, ont particulièrement favorisé la grande région de Montréal qui selon le désir de nombreux décideurs et promoteurs devait devenir la locomotive du développement de l'ensemble de la province. La concentration des aides et des investissements dans les régions centrales a nécessairement eu pour effet d'amplifier les disparités territoriales. En 1986, l'ex-premier ministre Parizeau reconnaissait que l'éclatement de la société territoriale du Québec posait un énorme défi à la fois au gouvernement et aux municipalités.

En région le discours politique des richesses naturelles est largement orienté vers l'amplification de l'importance de la forêt et de l'hydro-électricité tout en minimisant souvent l'exploitation des sols agricoles pour fins d'agriculture. Le domaine forestier du Québec couvre une superficie (655,294 km²; MRN) représentant 40% de l'ensemble de la province comparativement à seulement 2.1 % pour l'agriculture (34,170 km²). Il est évident que cette faible présence des sols agricole doit guider nos stratégies d'aménagement et d'utilisation du territoire vers leur préservation et à en maximiser la mise en valeur. Le potentiel de création de richesse par unité de surface des sols agricoles est de l'ordre de 50 fois supérieure à ceux du domaine forestier (voir annexe X) Même si au Québec comme ailleurs le nombre d'agriculteurs (62 000; an 2000) et de fermes (30,000) sont en diminution constante depuis plus d'un siècle la modernisation des technologies de production permet une augmentation soutenue des recettes des exploitations agricoles. Celles-ci atteignent présentement des sommets de près de 6 MM\$ pour la province avec une moyenne par entreprise agricole de \$200,000 de recettes annuelles d'exploitation et un revenu moyen net comptant de \$27,565 excluant des revenus en nature pour son propre compte de près de \$2,000. L'ensemble de notre industrie agro-alimentaire représente un circuit de 29 MM\$ et génère près de 440 000 emplois tout en nécessitant des investissements annuels en immobilisation de près de 2 MM\$ (MAPAQ). D'autre part, en 1996 l'exploitation forestière générait sur des surfaces vingt fois plus grandes que le domaine agricole des recettes d'exploitation de 1.8 MM\$ nécessitant seulement 10,653 emplois forestiers (MRN). L'ensemble de la forêt privée de la province générait en 2002 des récoltes de 6.59 M m³ (FPBQ) estimées (@ 50\$/m³) à 330 M\$ soit environ 20% du total. Ce revenu d'exploitation de la forêt privée de l'ensemble du Québec est de 1.5 fois plus grand que les recettes d'exploitation des fermes du Saguenay-Lac-St-Jean (1088 fermes), l'une des plus petite région agricole du Québec. L'ensemble de l'économie des secteurs public et privée de la forêt cumule des recettes et valeurs de livraisons de produits atteignant près de 20 MM \$ pour un nombre d'emplois se chiffrant à 80,000.

Contrairement aux régions du centre du Québec en régions périphériques on ne parle plus d'expansion du domaine agricole. Au Saguenay-Lac-St-Jean la forêt privée occupant généralement une zone intermédiaire (400,000 ha) entre la forêt publique (7,585,800 ha) et le domaine agricole (135,000 ha) génère des recettes d'exploitation que de l'ordre de 2 à 5% des recettes d'exploitation en provenance du secteur agricole. Il en est du même ordre de grandeur pour le volume de la matière ligneuse livré aux usines par rapport au total récolté tant en forêt publique que privée. Dans 50 ans lorsque la matière ligneuse des plantations forestières sur les 3 0,000 ha de terre agricoles, qui ont coûtées à l'État depuis 30 ans en travaux d'aménagement près de \$100 millions, sera récoltée ces aménagements généreront une augmentation de volume de moins de 1% par rapport aux récoltes d'avant 1971.

Pour l'année 2003 le revenu moyen à l'hectare pour l'ensemble du secteur de la forêt privée de la région ($232,700 \text{ m}^3 @ \$50.00/\text{m}^3$) se chiffrait à \$29.08 comparativement à une moyenne de \$1681.50 (\$227 millions/135,000 ha) par unité de surface (MAPAQ) pour le domaine agricole. Pour l'ensemble de la province ces mêmes revenus par unité de surface sont respectivement de \$43.77 et \$1756. En d'autres termes le potentiel de recettes brutes moyen d'un hectare en forêt privée est de 50 à 60 fois moindre que celui généré par la même superficie en production agricole (voir annexe X) De plus, ce type d'exploitation forestière du potentiel biophysique des sols (*Inventaire des Terres du Canada*) nécessite pratiquement aucun investissement d'équipements et d'infrastructures et autres pouvant se répercuter sur la dynamique socio-économique des communautés locales. Avec un si faible pouvoir de création de richesse collective il ne faut donc pas se surprendre de constater que les représentants de la forêt privée entretiennent souvent dans leurs discours une très mince différence entre la forêt privée et la forêt publique dans le but de masquer la réalité. La propagande agressive des ténors de la forêt privée dans les masses médias à la même fonction. Tout récemment, les ramassages de fonds de tiroirs de crédits budgétaires, non dépensés à la fin du dernier exercice financier, par le ministre des finances de la province, M. Yves Séguin, a soulevé une levée de boucliers caractéristique de la FPBQ. Même le Ministre Pierre Corbeil a senti le besoin de calmer les esprits en tentant de faire comprendre aux intervenants que nous n'assistons pas à une apocalypse.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

Bien que l'ensemble de la ressource forestière de la province n'est certainement pas à dédaigner les sols agricoles ont joué depuis les débuts de la colonisation un rôle vital dans la distribution géographique et dans la survie de nos communautés. Ce fût particulièrement le cas pour la Vallée du Saint-Laurent et celle du bassin du Saguenay. Son pouvoir de structuration sur les communautés rurales pour l'occupation dynamique du territoire est beaucoup plus considérable que ceux du domaine forestier. Historiquement les communautés nomades appartenaient généralement au domaine forestier et leur sédentarité afin de s'adonner à l'agriculture pour sécuriser leur alimentation fût une étape cruciale dans l'évolution et la survie des peuplements humains.

Le programme de reboisement massif des terres agricoles du MRN/MAPAQ, particulièrement important en régions ressources, constitue un exemple probant d'amplification de la dévitalisation socio-économique du territoire rural municipalisé. Malgré les forts investissements publics le peu de création de richesse collective générée par ce type d'aménagement, fortement diluée dans l'espace et le temps, a été incapable de retenir sur place les occupants et l'exode de ceux-ci a provoqué un effet négatif de domino sur la viabilité ses structures socio-économiques de nos campagnes et villages. Cette contraction du territoire agricole mis en place par l'État avec la complicité de la haute direction de l'Union des Producteurs Agricoles du Québec n'est autre qu'une machination permettant de manière insidieuse d'éliminer les régions sous-développées au profit des grands centres urbains du Québec. Les élites politiques atteindront bientôt leur but final lorsque la juridiction du territoire de la région sera transférée aux autochtones et ce encore à l'insu de la majorité des citoyens.

Le reboisement du milieu agricole

Les statistiques sur l'historique du reboisement des terres agricoles sont difficilement accessibles et les méthodes de compilation peuvent varier d'un service public à l'autre. Selon des données récentes compilées par le MRN pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, depuis 1971, les sociétés sylvicoles ou autres organismes auraient reboisé près de 40,000 ha de terres arables en y plantant plus de 110 millions d'arbres (2,500 arbres/ha). Cette superficie représente 30% des sols actuellement cultivés (135,700), incluant les 20,000 ha de bleuetières récemment aménagées sur des sols sablonneux d'origine deltaïque-éolienne appartenant largement au domaine forestier. Cette perte de superficies agricoles aurait été plus

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

que suffisante pour tripler l'importance de notre industrie bovine (8,000 têtes; voir annexes I et II). Une récente compilation (MAPAQ, mai 2002) des superficies reboisées pour l'ensemble de la région administrative no 2 (TABLEAU 1) tout au cours des vingt dernières années totalisent 33,495 ha. De ce total seulement 20% constituait des sols forestiers n'ayant aucun potentiel agricole (Classe 7 de l'Inventaire des Terres du Canada).

Sur l'ensemble du territoire québécois il s'agit de près de 500 000 ha, dont 400,000 ont déjà supporté des familles agricoles que nos gouvernements ont reboisés à des coûts (moyenne de 3000\$/ha) se chiffrant à plus de 1.5 milliards de dollars (\$ de 2000). Le TABLEAU 2 énumère les taux d'aide financière admissibles du MRN pour une dizaine d'opérations sylvicoles nécessaires au reboisement des superficies agricoles. Les coûts admissibles par ha qui peuvent se répartir sur une période d'une cinquantaine d'années totalisent la somme de 5605\$ (\$2000) ou encore près de 225,000 dollars pour un lot de 100 acres. Ces coûts d'aménagement forestier en milieu agricole défrayés par les budgets du MRN n'incluent pas les sommes versées aux sylviculteurs par le programme d'assurance chômage du gouvernement canadien suite à une période de travail d'environ 20 semaines ni les remboursements de taxes foncières aux propriétaires. Ce type d'avantage fiscal pourra s'échelonner annuellement tout au cours du cycle de production d'une récolte, c'est-à-dire sur près d'un siècle.

Il est difficile de bien comprendre les raisons qui ont poussé nos gouvernements à consacrer directement ou encore indirectement tant de budgets à scléroser notre milieu rural, alors que selon les nombreuses données statistiques du MRN (Parent, B., 1999, p. 76) nous exploitons présentement la possibilité forestière de la province à seulement 70% de sa capacité de production durable. Trente années de reboisement de sols agricoles sur l'ensemble du territoire municipalisé de la province représentent une superficie quasi égale à celle nécessaire pour une récolte annuelle de matière ligneuse (38.45 millions de m³ sur une surface de 405 000 ha; 94 m³/ha; 1996-97) en forêts publiques et privées. Cette stratégie d'aménagement et de gestion du territoire en zone agricole est d'autant plus absurde et irresponsable que les 1.5 milliards de dollars consacrés au reboisement ne pourront produire vers l'année 2050 qu'environ l'équivalent d'une présente récolte annuelle (400,000 ha X 100 m³/ha) dont la valeur marchande totale, en forêt publique est de l'ordre de 400 millions de dollars (10.64 \$/m³ taux unitaire moyen provincial 98-99). D'autre part, les recettes potentielles pour ces volumes de matière ligneuse (100m³/ha) en provenance strictement de la forêt privée généreraient aux producteurs des revenus de l'ordre de \$2MM (\$ 2000). Par contre, sur une période de 50 années (2000 à

2050) le rendement financier du placement des \$1.5 MM accordé à la forêt privée depuis 1971 atteindrait une valeur de \$17.2 MM (l'équivalent de la construction de tous les ouvrages de la Baie-James des années 1970, ou encore, pour un taux d'intérêt annuel de 15 % le total de la somme serait suffisante pour couvrir les frais de construction de 100 Baie-James. Pour équivaloir ce dernier rendement financier, en 2050, chaque mètre cube de bois devrait se vendre (Dollar de l'an 20000) environ \$40,625.

En d'autres mots, c'est en pleine confusion de zonage du territoire et sous prétexte de l'épuisement imminent de la ressource, au dire de certains alarmistes des médias ou des pourfendeurs de la réalité forestière (*Voir Desroches; La Presse 28/02/02, p. A15*), que l'Etat se donne bonne conscience. Dans cette foulée les propagandistes de la Fédération des producteurs de bois du Québec sont passés maître dans le domaine de la culture de la peur. Nous prédisant des ruptures de stocks de matière ligneuse afin de nourrir les usines des multinationales vers la fin du présent siècle ces derniers qui sont à l'origine du reboisement des terres agricoles des trente dernières années s'attaquent maintenant au déboisement de la forêt pour y cultiver le bleuet. Ce type de planification de l'aménagement du territoire et de l'utilisation de la ressource sol en milieu rural semble vraiment cahotique et rappelle les stratégies étriquées de l'ARDA.

Dans les faits, le gouvernement provincial verse plus 1.5 milliards de dollars en milieu agricole afin de récolter vers la fin du présent siècle un volume de matière ligneuse forestière d'une valeur actuelle de 400M\$ qu'il n'a absolument pas besoin. A titre d'exemple, pour l'année 1997 la possibilité forestière des forêts publiques (42M m³) de la province était en elle seule plus que suffisante pour satisfaire au total des récoltes (38.5M m³) en provenance conjointement des forêts privées et publiques. En fonction du respect des prélèvements actuellement admissibles (55M m³) et sans aucun investissement de fonds publics supplémentaires, l'augmentation des récoltes sur une période de trois ans est plus que suffisante pour produire ce que les 500,000 ha de reboisement artificiel largement en milieu agricole (400,000 ha) donneront en volume dans environ cent ans. La présente disponibilité de cette ressource forestière supplémentaire n'a aucun effet sur la contraction du domaine agricole ou sur la dévitalisation de nos régions, bien au contraire. Avec de telles réserves en matière ligneuse, il est facile de comprendre les raisons qui portent de plus en plus d'ingénieurs forestiers à favoriser la méthode de régénération naturelle de nos forêts par la protection des jeunes plants au moment des prélèvements, et ce au détriment du reboisement artificiel beaucoup plus coûteux, moins efficace et d'une biodiversité réduite. Les

nouvelles orientations des stratégies en sylviculture récemment annoncées par le Ministre Corbeil sont un pas dans la bonne direction et supportent la pertinence de l'éclaircie précommerciale en forêt publique. Il est évident que la dizaine d'opérations sylvicoles nécessaires pour le reboisement des terres agricoles est un gouffre financier et que les récoltes supplémentaires de matière ligneuse qui deviennent disponibles, suite à de tels travaux, et ce après une période de 75 à 100 ans ne peuvent d'aucune manière combler qu'un très petit pourcentage des sommes investies par l'État.

En observant cet empressement que déploient nos gouvernements pour le reboisement de nos campagnes, force est de constater que cette planification du déclin de nos régions démontre que ceux-ci n'ont aucune vision d'avenir pour le monde rural et que le processus de fermeture des régions (voir Trembaly et all., 2002; www.uqac.ca/vsag2025) est très d'actualité bien que peu perceptible par la population. Comment comprendre ces engagements forestiers de fonds publics en milieu agricole lorsque, dans un rayon de 250 km du centre du Lac-St-Jean, 99% du territoire est déjà couvert de forêts qui ne demandent qu'à être mieux aménagées. Même si les récoltes annuelles de bois en provenance de la forêt privée (232,700 m³ ; Roy et Marcheterre, *Forêts de chez nous*, sept 2003, FPBQ) de la région administrative 02 (Saguenay-Lac-St-Jean), totalisant une superficie d'environ 400,000 ha, sont quasi négligeables (2.5%: 2003; 232,700 m³/9,051,000 m³) par rapport au total (9.1M m³) des approvisionnements en matière ligneuse des usines de transformation régionales, et qu'elle est exploitée à seulement 43% (232,700/534,073 m³) de son potentiel, le gouvernement y consacre des budgets annuels d'environ quatre millions de dollars (*Syndicat des Producteurs de Bois du Saguenay-Lac-St-Jean; Document Synthèse et Plan d'Action...70 pp., 1999*) dont le milieu agricole en aurait un urgent besoin.

Certaines autorités présentement en poste au MAPAQ tentent de nous faire croire que ce type de reboisement constitue une activité agricole respectable alors qu'il s'agit là d'une déformation de l'esprit amplifiant la désintégration du milieu agricole et des communautés rurales. Il faut croire que ces individus sont inconscients des intérêts et des mandats de leur propre ministère. Alors qu'ils devraient faire la promotion de l'agriculture ils choisissent de se dissimuler derrière des extraits de textes de lois tordus sans en comprendre l'esprit véritable. Comparativement à cette immensité forestière inhabitée qui nous isole du reste du monde, nos superficies agricoles régionales (135,700 ha) sont si minimes qu'il est urgent de prendre tous les moyens possibles pour les protéger, les mettre en valeur, et favoriser ainsi l'occupation permanente de nos campagnes. Sans cette vision

d'avenir, toute la viabilité socio-économique régionale est fortement remise en cause. La baisse des effectifs du Bureau régional du MAPAQ d'Alma amorcée depuis 10 ans est un autre indicateur du désintéressement de nos élites politiques envers la redynamisation des régions. Le transfert des différentes responsabilités du secteur publique vers le secteur privé couplé au non renouvellement du personnel laisse déjà entrevoir la fermeture définitive de ce centre administratif régional de notre agriculture. Il semble de plus en plus probable que la Financière agricole fortement dominée par l'UPA prendra la relève et que les producteurs forestiers pourront facilement continuer à se faire entendre dans les coulisses de ces décideurs dans le but de satisfaire leurs intérêts personnels au détriment de ceux de la Nation.

Bon nombre d'agriculteurs ont subi des torts suite à des émissions d'autorisations de reboisement de terres agricoles dans leur voisinage et se sont retrouvés impuissants à faire révoquer de telles décisions (Voir annexes I - VI). Les démarches des sociétés sylvicoles sont souvent assez secrètes et semblent difficilement tolérer l'opposition. Les producteurs agricoles sont couramment mis devant le fait accompli. Alors que les agriculteurs doivent fournir une multitude d'informations, de plans et devis, de signatures et de contre signatures dans le but d'obtenir des certificats d'autorisation pour diverses activités de production, des superficies souvent contiguës à nos exploitations, se retransforment spontanément en forêt, et ce sans le moindre avertissement préalable. Les voisins font place à la forêt et les plus persistants d'entre nous s'accrochent tant bien que mal au territoire tout en devenant de moins en moins visibles. Les 130,000 propriétaires de boisés privés du Québec qui sont majoritairement des cols bleus et cols blancs, largement résident en milieu urbain, possèdent autant de superficie en milieu rural que les agriculteurs. Cet état de fait laisse au monde agricole que peu de pouvoir de représentation démocratique aux niveaux municipal et provincial. Il ne faut donc plus se surprendre des nombreuses oppositions de citoyens envers le développement de l'agriculture qui apparaissent spontanément en campagne.

Si nos dirigeants avaient mieux géré le potentiel agricole de ces terres reboisées dans le but de dynamiser le milieu rural, avec une densité de seulement une unité animal par deux hectares (2 ha/vache-veau) le cheptel québécois de vaches de boucherie aurait doublé, passant ainsi de 227 000 à 500 000 têtes et aurait généré un revenu annuel supplémentaire de l'ordre de 225 M\$ équivalent à 25% de nos importations de bœuf en provenance des provinces de l'Ouest et de l'extérieur du pays. Sur une période d'un siècle, correspondant approximativement au temps nécessaire pour y récolter un seul cycle de production de matière ligneuse, ces

mêmes superficies auraient cumulées des revenus agricoles de quelque 22,5 milliards de dollars.

La nouvelle politique de la ruralité

C'est à grands coups de battages publicitaires dont la mise en scène propulsait au premier plan des médias toute une brochette de ministres et de décideurs de notre développement et de notre devenir, qu'en novembre dernier (2001) que le gouvernement dévoilait, avec trois années de retard, une autre politique de la ruralité. Document tant attendu élaboré en hautes instances par nos décideurs et technocrates (*la politique nationale de la ruralité, 73 pp. 2001; www.mreg.gouv.qc.ca*).

Suite à ces énoncés de politique ministérielle sur la ruralité, force est de constater la grande importance que l'on accorde encore à la mise en valeur des ressources du milieu forestier par rapport à celle réservée à l'agriculture des régions. Le gouvernement n'en finit pas d'annoncer de nombreux programmes et des milliers de projets totalisant plusieurs centaines de millions de dollars qui seront consacrés à la forêt. Déjà seulement pour l'année 2002-2003, le MRN a prévu des disponibilités budgétaires (254 M\$) pour la création de 10 000 emplois en régions ressources. Curieusement et selon les statistiques officielles du MRN (Blais, Tableau 11.01.1) pour les années 1992 à 1996 le nombre total d'emplois du secteur de l'exploitation forestière était aussi du même ordre de grandeur variant de 9 414 à 12 138. Au Saguenay-Lac-St-Jean le nombre d'emplois affecté à l'exploitation forestière affiche une moyenne de 1825 pour cette même période.

Pour l'agro-alimentaire, le gouvernement du Québec et la Financière Agricole ont convenu de créer une nouvelle filiale qui disposera d'un capital de 24 M\$ pour appuyer des projets en amont et en aval de l'agriculture, donc pas de budget attribués spécifiquement pour le développement et la consolidation des productions agricoles. Par contre, les 1000 municipalités rurales du Québec se verront octroyer en moyenne une somme de six cents dollars (600.00 \$) annuellement pour une période de quatre ans dans le but de promouvoir l'occupation du territoire et la valorisation des terroirs locaux. Ces mêmes 1000 municipalités, par l'intermédiaire de leur MRC respective, pourront se partager tout au cours des cinq prochaines

années une enveloppe de 90 M\$ (18 000 \$/ année) pour soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités. La divulgation suivante du document est le comble de l'absurde. On y annonce un changement d'attitude envers l'expansion du domaine agricole, il sera désormais possible d'obtenir des permis pour déboiser des terres dans le but d'y développer des productions. D'autre part, aucun budget ne semble réservé pour supporter de telles initiatives de redéboisement dans le but d'arracher à la forêt notre milieu vital.

Suite aux quelques constatations énoncées, il est bien évident que tous les facteurs sont présentement bien en place pour que nos campagnes continuent de se retransformer en forêts et que l'exode de nos concitoyens vers les centres urbains perdure. Ces appréhensions ont récemment été clairement confirmées par le Premier Ministre Landry à l'occasion des journées nationales de la ruralité des 14 et 15 mars 2001 où il affirmait que « *Concrètement, la Politique nationale de la ruralité ajoute un peu d'argent neuf, fait converger les sommes existantes vers des cibles rurales et permet d'aménager quelques normes de programmes gouvernementaux* ». En résumé, le Premier Ministre nous avoue candidement qu'il s'agit bien là d'une autre coquille vide. Quant à la politique de la ruralité du nouveau gouvernement de Monsieur Charest, pour le moment, nous pouvons seulement appréhender qu'avec la réingénierie de l'administration de l'État que les technocrates sont présentement au stage de l'élaboration de la coquille capable de résister à la vacuité politique.

Zonage agro-forestier

Il semble exister des confusions majeures dans les énoncés ministériels sur la politique nationale de la ruralité (2001) et dans l'esprit de certains planificateurs de l'utilisation du territoire. Les autorités politiques et les grands technocrates seraient-ils impuissants à bien différencier le milieu rural du milieu forestier? Les budgets que le MRN s'apprête (2002) à consacrer aux forêts dans le cadre de cette nouvelle politique sont plus de deux fois supérieurs à ceux accordés par le ministère des Régions pour la réalisation de l'ensemble de son programme consacré au milieu rural. Il serait plus que temps que certains décideurs réalisent que les termes « **rural** » et « **campagne** » réfèrent spécifiquement au milieu agricole et que sans champ il n'y a pas d'agriculture ni de campagne. Il ne peut exister de ruralité sur un territoire dépourvu de population humaine (agriculteurs, campagnards, habitants, paysans, ruraux). Au Québec, depuis trente ans, les débats relativement au zonage et à la protection du territoire ont souvent porté sur la frontière délimitant la zone urbaine (blanche) et la zone agricole (verte; lois 23 et 184). Paradoxalement, il n'y a

pas de frontière bien définie à l'interface de la zone agricole et de la zone forestière qui semble hétérogène, poreuse, mouvante, aléatoire et qui n'a jamais suscité de débat. Dans le domaine de la cartographie, il est presque universellement coutume et logique de représenter les zones agricoles par le jaune tandis que le vert est réservé pour les territoires forestiers, tout comme la ressource hydrique est toujours illustrée par le bleu, et les zones polaires par le blanc. En somme au Québec selon l'inventaire des terres du Canada, la zone des sols arables (Classes 0-4) et la zone d'élevage (Classes 5-6) qui sur plusieurs continents de l'hémisphère Nord se retrouvent normalement souvent immédiatement au sud de la zone forestière, n'existent tout simplement pas dans la loi et sur les cartes. Ces zones sont masquées par la zone verte laquelle en régions périphériques semble être une sorte de fourre-tout au service de nos décideurs et planificateurs. C'est à se demander si une telle confusion des grandes zones du territoire n'aurait pas été soigneusement planifiée par nos décideurs dans le but d'atteindre leurs propres objectifs et pour mieux aliéner les populations qui y vivent. Le fait de compter sur les activités forestières pour redynamiser l'occupation du territoire rural est une aberration aussi absurde que le serait la plantation de poteaux électriques sur les voies de circulation de nos autoroutes. L'obsession de la création de ce type d'emplois saisonniers, qui a pour effet de contribuer à la dilapidation du patrimoine agricole et à la dévitalisation de nos campagnes, est encore moins importante que la surenchère des statistiques de cet indice économique que nos politiciens savent très bien utiliser à leurs fins.

En plus de scléroser l'occupation dynamique du territoire le programme de reboisement des terres agricoles ne génère aucune richesse additionnelle pour la population et provoque des effets néfastes d'entrechoquements au sein de notre réalité agricole, dont la mission fondamentale consiste à nourrir les citoyens et non les usines des multinationales. Le présente réajustement du commerce au niveau de la planète par les transnationales laissent déjà paraître à l'horizon que bien peu de ces usines seront encore en activités au Québec dans quelques décennies.

Récemment, devant la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques en régions ressources du MRN, des spécialistes en foresterie affirmaient qu'il existait au nord de notre région plus d'un million d'hectares de territoires forestiers qui ne se régénère pas suite aux incendies. Ces vastes territoires incendiés pourraient faire l'objet de travaux sylvicoles pendant de très nombreuses années sans contribuer à la fragilisation de notre agriculture et de nos campagnes.

L'absence d'une zone jaune strictement réservée à l'activité agricole est à l'origine de nombreux conflits rendant ce type d'activité fondamentale pour la nation de plus en plus contraignant et la cohabitation avec les urbains en mal d'espace de plus en plus tendue.

L'Union des Producteurs Agricoles

Après trente ans de complicité et de jeux de pouvoir contre productifs de la part de l'Union des Producteurs Agricole (UPA), il serait plus que temps que nos représentants syndicaux commencent à reconnaître les conséquences de la déstructuration résultant de l'empiétement planifié de la forêt sur la zone agricole. Nos représentants syndicaux se contentent de nous rappeler les constats statistiques sur cette tendance temporelle, et démontrent un manque chronique de volonté à intervenir afin de nous présenter des solutions d'avenir (Voir annexes V et VIII). L'UPA est passée maître dans le domaine des grandes campagnes publicitaires témoignant de ses préoccupations pour la préservation de quelques hectares de terres agricoles autour des puits de captage des eaux municipales ou encore pour ce qui concerne la perte d'environ 100 ha dans le projet de parachèvement de l'autoroute 30. Par contre, l'UPA est totalement muette et aveugle sur le fait que depuis trente ans ses syndicats forestiers se sont accaparés annuellement de 10,000 à 15,000 ha de terre agricoles défrichées pour les retourner au domaine forestier. Cette situation est d'autant plus paradoxale que tout récemment le directeur général de la FPBQ, M. Jean-Pierre Dansereau (Forêts de chez nous, Février 2003, p. 20), reconnaissait que l'aménagement des forêts privées était une opération non rentable en fonction des marchés du bois. De plus, le programme de mise en valeur de la forêt privée a souvent servi de porte d'entrée à plusieurs urbains qui se sont portés acquéreurs de grands domaines pour se construire des résidences en pleine zone verte sans aucune initiative agricole ou forestière. En région périphérique la préservation des sols agricoles semble pour l'UPA trop éloignée des masses médias. Il est à espérer que la nouvelle coalition pour la préservation du territoire agricole (Avril 2004) adoptera une stratégie plus cohérente. Selon les communiqués de presse, il semble de plus en plus probable que la coalition concentra ses efforts de protection du territoire agricole dans la région de Montréal et qu'encore une fois les citoyens des régions périphériques seront traités comme des minorités invisibles et négligeables.

Bien que la mission fondamentale de l'UPA consiste principalement à soutenir les intérêts des producteurs agricoles dont les sols sont la ressource de base, les nombreuses résolutions adoptées pour leur préservation par diverses assemblées syndicales (Annexe III) ainsi qu'aux congrès généraux des années 1983, 1992, 1998, 1999, 2000, et 2001 ont toutes été littéralement ignorées. Nous avons de plus en plus de difficulté à saisir comment notre organisme professionnel qu'est l'UPA peut prétendre défendre conjointement les intérêts des producteurs forestiers et des producteurs agricoles, particulièrement dans le secteur de l'interface de la zone agroforestière où la ressource sol est simultanément convoitée par les deux parties. Qu'en serait-il si les budgets qui ont servi à scléroser plus du tiers de notre domaine agricole pour le prochain siècle avaient été orientés vers l'encouragement concret de l'agriculture? N'est-ce pas que notre monde rural en serait fort moins moribond et ressemblerait davantage à une campagne habitée plutôt qu'à une forêt servant strictement à alimenter les usines des multinationales qui menacent, d'une semaine à l'autre, de fermer leurs portes ou les frontières.

Le temps est venu de questionner une telle gestion du territoire incompatible avec nos activités agricoles et n'ayant aucune vision d'avenir pour nos campagnes. Et dire qu'il y a trente ans dans ses documentaires visuels portant sur «*La quête d'identité collective du cycle abitibien* » le regretté Pierre Perrault nous indiquait déjà la route à suivre, au pays de *l'Erreur Boréale*.

Conclusion

Dans son ensemble la présente analyse des données et de la situation confirme les résultats d'une récente étude en provenance de l'UQAR (Dugas, 2003). L'auteur conclue que malgré l'investissement de milliards de dollars, dans le cadre du programme de l'ARDA (1961) portant largement sur la mise en valeur des ressources naturelles du milieu rural et qui s'est échelonné sur une période de près de quarante ans, les disparités régionales n'ont pas été atténuées et les localités québécoises les plus fragiles se retrouvent encore et surtout en milieux **agroforestiers** et **forestiers**.

Alors que présentement de nombreux chercheurs québécois en forêt publique se questionnent sur la rentabilité des impacts économiques et financiers d'un seul traitement sylvicole telle l'éclaircie précommerciale, les ténors de la forêt privée tentent, désespérément par tous les moyens, de justifier la rentabilité des investissements du gouvernement pour une série de près d'une dizaine de ces

traitements (voir Tableau 2). Ceux-ci sont exécutés successivement en fonction du stade de préparation et développement de la plantation et peuvent souvent s'étendre sur une période aussi longue qu'une cinquantaine d'années, avant d'en faire la récolte lorsque le peuplement cultivé atteindra sa maturité commerciale. Afin d'obtenir des rendement financiers positifs sur les investissements initiaux de long terme la productivité de la matière ligneuse par hectare devrait atteindre au moment de la récolte 20,000 m³, et non moins de 200 m³. Chaque unité de volume de la récolte devrait engendrer des recette de vente de \$5,000 afin de totaliser des revenus de \$1 millions par ha. L'ordre de grandeur est donc d'un facteur de 100 et cette augmentation de productivité pour nos forêts, qui sont parmi les moins productives de la planète (1.47 m³/ ha), n'atteindra jamais ce haut niveau de rendement.

Pour l'ensemble du Québec, le retour au domaine forestier tout au cours des 30 dernières années de près de 400,000 ha de sol agricoles de qualité acceptable (Classes 0-6), et ce à un coût se chiffrant à plus de un milliard de dollars en provenance de fonds publics, est à l'origine de pertes de recettes annuelles de la part du monde agricole estimées à \$680 millions en fonction de l'excès du revenu agricole moyen de \$1706 par ha par rapport au revenu moyen forestier. Pour la région du Saguenay- Lac-St-Jean ces pertes sont de l'ordre de 50 \$millions par année.

L'analyse des données officielles de l'impact économique et financier de la forêt privée démontre clairement que le programme de mise en valeur de cette ressource est un gouffre pour les fonds publics de la province et est ni plus ni moins qu'une machination politique d'appauvrissement collectif et de désintégration de notre domaine agricole ainsi que de nos communautés rurales. Cette gestion de l'aménagement du territoire, principalement de la part des MRC, du MAPAQ, de l'UPA et du MRN, **non seulement ne peut être un moteur de développement régional** mais elle nous conduit directement vers l'amplification de la précarité socio-économiques de nos régions. Il aurait été plus rentable pour la dynamique socio-économique de la province de payer les sylviculteurs à ne rien faire chez eux au lieu de les faire reboiser les terres agricoles et ainsi rendre celles-ci improductives pour une période de près de 75 ans.

En milieu rural les rangs des cantons sont les racines de nos villages. Lorsque l'État ou ses représentants y réintroduit la forêt pour en chasser les occupants, il ne faut surtout pas se surprendre de la fermeture de nos écoles ou des bureaux de postes ainsi que de l'état de désintégration de notre milieu socio-économique.

Recommandations

- 1-** Que la Commission puisse prendre tous les moyens nécessaires afin que soit mis en place un moratoire sur l'aménagement des terres agricoles de classes 0-6 pour fins de production forestière.
- 2-** Que la Commission, de concert avec les différents intervenants, puisse prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place un programme d'aide quinquennale de revalorisation pour fins de production agro-alimentaires de tous les sols de classes 0-6 des milieux municipalisés.
- 3-** Que toutes les superficies agricoles appartenant aux classes de sols 0-4 (inclusivement) et qui ont fait l'objet de reboisement avec l'aide de fonds publics, contrairement à l'esprit du Protocole d'entente de mai 1987 relativement à la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricoles, soient remises en agriculture au frais du MRN.
- 4-** Que la Commission suggère aux municipalités d'utiliser leur pouvoir de taxation afin d'inciter les propriétaires de terres agricoles abandonnées à la spéculation foncière à les remettre en production ou encore à s'en départir afin qu'elles ne deviennent l'objet de spéculation et qu'elles puissent favoriser l'établissement des jeunes en agriculture.
- 5-** Que la Commission suggère au MRNFP d'exiger que les producteurs de bois de la province puissent former leur propre organisme de représentation syndicale indépendamment de l'UPA. En représentant simultanément les producteurs agricoles et les producteurs forestiers l'UPA se retrouve trop souvent en conflit d'intérêts principalement en fonction de l'utilisation des sols des territoires municipalisés.
- 6-** Que la Commission recommande au ministre du MRNFP d'augmenter les crédits budgétaires consacrés aux travaux sylvicoles rentables en forêt publique.
- 7-** Que les surfaces en forêt publique qui ont été ravagées par les feux et qui ne se reproduisent pas d'elles mêmes soient priorisées pour la plantation afin d'en favoriser la conservation et la production au sein du domaine forestier.
- 8-** Que la Commission puisse faire le nécessaire auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'elle ne permette plus le morcellement ou

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

encore des constructions résidentielles en zone agricole à des pseudo-producteurs forestiers. Pour obtenir de telles autorisations, ceux-ci devraient posséder un minimum de 500 ha de boisés et démontrer que leur entreprise génère des revenus substantiels et qu'ils peuvent espérer dans un avenir raisonnable pouvoir en vivre.

- 9- Que la Commission recommande au gouvernement de modifier la loi du zonage du territoire agricole dans le but de définir une zone jaune strictement réservée aux activités agricoles et distincte de la zone verte forestière.

Version de mai 2007

TABLEAUX & ANNEXES

TABLEAU 1 :	Répartition des superficies (ha) autorisées pour le reboisement entre 1982 et 2002 selon les différentes Classes de sol (Système de l'Inventaire des Terres du Canada) pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Document compilé par Jean Tremblay, géographe, MAPAQ, Alma.....	24
TABLEAU 2 :	Taux d'aides financières versées par l'entremise du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée par l'intermédiaire du Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Ces données sont extraites d'un feuillet d'information récemment publié par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (418) 625-9100. Les détails de ces coûts admissibles peuvent être obtenus sur le site internet du MRN.....	25
ANNEXE I :	Interprétation du sondage effectué le 8 février 2003 auprès des producteurs de bovins de boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord relativement à l'utilisation du territoire agricole.....	26
ANNEXE II :	Compilation du sondage du 8 février 2003 relativement au reboisement des terres agricoles.....	28
ANNEXE III :	Entrechoquements de la multifonctionnalité de l'agriculture au Québec. Lettre au Ministre Rémi Trudel, 13 février 2003.....	30
ANNEXE IV :	Résolution de l'assemblée Générale Annuelle du 8 février 2003 de L'Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean Côte-Nord.....	35
ANNEXE V :	Lettre à M. Gérard Bouchard, Président régional de l'UPA, 25 avril 2002.....	38
ANNEXE VI :	Lettre au Ministre de l'agriculture, M. Maxime Arsenault, 15 mars 2002.....	42
ANNEXE VII :	Lettre au Premier Ministre Bernard Landry, 26 mars 2001.....	46

ANNEXE VIII : Lettre à Monsieur Christian Lacasse, premier Vice-président
de l'UPA. 7 février 2002.....49

ANNEXE IX : Opinion du lecteur. Terre de Chez Nous. Sept. 9, 2002.....51

ANNEXE X : **La forêt privée : L'AUTRE RÉALITÉ.** Écho-Bœuf, Printemps
2004, AEBB.....52

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

TABLEAU 1

Répartition des superficies (ha) autorisées pour le reboisement par M.R.C. selon les classes de sols (I.T.C.) ¹															
Région Saguenay - Lac Saint Jean															
Zonage CPTA	Vert	Blanc	Vert	Blanc	Vert	Blanc	Vert	Blanc	Vert	Blanc	Vert	Blanc	Vert	Blanc	Grand
Sols	Sols 2	Sols 2	Sols 3	Sols 3	Sols 4	Sols 4	Sols 5	Sols 5	Sols 7	Sols 7	Sols org.	Sols org.	Total	Total	Total
Municipalités régionales de comté															
Le Domaine du Roy	183.8	4	1004	176.6	2764.5	920.2	682.8	177.6	452	463.4	766.4	170.9	5853.5	1912.7	7766.2
%	2.4%	0.1%	12.9%	2.3%	35.6%	11.8%	8.8%	2.3%	5.8%	6.0%	9.9%	2.2%	75.4%	24.6%	
Maria Chapdelaine	2190.3	126.2	4116.9	228.1	3434.7	584	296.2	11.3	925.1	324.9	893.6	29.1	11856.8	1303.6	13160.4
%	16.6%	1.0%	31.3%	1.7%	26.1%	4.4%	2.3%	0.1%	7.0%	2.5%	6.8%	0.2%	90.1%	9.9%	
Lac Saint Jean Est	653.5	20.3	1017.6	114.1	1606.4	200.1	120	6.2	715.9	132	301.3	2.4	4414.7	475.1	4889.8
%	13.4%	0.4%	20.8%	2.3%	32.9%	4.1%	2.5%	0.1%	14.6%	2.7%	6.2%	0.0%	90.3%	9.7%	
Ville Saguenay	214.4	337.4	158	170.3	338.3	21.9	38.2	33	625.1	689	92.4	29	1466.4	1280.6	2747
%	7.8%	12.3%	5.8%	6.2%	12.3%	0.8%	1.4%	1.2%	22.8%	25.1%	3.4%	1.1%	53.4%	46.6%	
Le Fjord du Saguenay	80.3	4.4	1047.4	109.1	884.2	173	167.7	89.2	1262.2	713.3	398.9	2.5	3840.7	1091.5	4932.2
%	1.6%	0.1%	21.2%	2.2%	17.9%	3.5%	3.4%	1.8%	25.6%	14.5%	8.1%	0.1%	77.9%	22.1%	
Total région	3322.3	492.3	7343.9	798.2	9028.1	1899.2	1304.9	317.3	3980.3	2322.6	2452.6	233.9	27432.1	6063.5	33495.6
Pourcentage %	9.9%	1.5%	21.9%	2.4%	27.0%	5.7%	3.9%	0.9%	11.9%	6.9%	7.3%	0.7%	81.9%	18.1%	

¹ au cours des 20 dernières années

mai-02

TABLEAU 2

Taux d'aides financières versées par l'entremise
du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée
par l'intermédiaire du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
Ces données sont extraites d'un feuillet d'information récemment publié par
l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (418) 625-9100.
Les détails de ces coûts admissibles peuvent être obtenus
sur le site internet du MRN
(www.mrn.gouv.qc.ca/forêts/connaissances-statistiques-complete)

Traitement	Unité	Taux \$
PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare	
- Débroussaillage et déblaiement		880
PLANTATION	hectare	
- récipient 300 cc et plus		825
REGARNISSAGE	hectare	
- récipient 300 cc et plus		519
ENTRETIEN ET DÉGAGEMENT	hectare	
- paillis dégradables		880
TRAITEMENT NON COMMERCIAL	hectare	
- éclaircie précommerciale		918
TRAITEMENT COMMERCIAL	hectare	
- coupe de jardinage		715
DRAINAGE		
- en terrain boisé	100 m3	180
FERTILISATION	hectare	360
VOIRIE	n.d.	n.d.
PLAN D'AMÉNAGEMENT	hectare	48
SERVICE CONSEIL	2 VISITES	280
TOTAL	hectare	5605\$

ANNEXE I

Interprétation du sondage effectué le 8 février 2003 auprès des producteurs de bovins de boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord relativement à l'utilisation du territoire agricole.

Selon les grandes lignes qui se dégagent du sondage les 230 producteurs de bovins de boucherie de la région du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord possèdent au total 123 300 acres de terres dont 85 000 sont utilisés pour la production bovine. Plus de 20 000 acres seraient également utilisés pour d'autres production animales et pour les céréales, et une deuxième portion d'environ 20 000 acres aussi seraient des surfaces en boisés de ferme. Vingt-neuf pour-cent des propriétaires estiment qu'un total de 4 400 acres de terrain montagneux, rocailleux ou très accidentés pourraient faire l'objet de reboisement. Vingt-quatre pour-cent d'entre eux ont déboisé, pour fins de production agricoles, des parcelles variant de 3 à 150 acres dont la somme totalise 6 336 acres.

Un élément important du sondage démontre que plus des trois-quarts des éleveurs de la région louent des terres pour leur production et que ces surfaces varient de 40 à 1 300 acres pour un grand total régional de 44 425 acres. Dans cette même perspective de recherche de surfaces agricoles, 68 % des répondants sont présentement à la recherche de près de 50 000 acres pour combler leurs besoins. Près de 90 % des répondants affirment aussi qu'ils augmenteraient leur cheptel si des terres étaient disponibles pour la paissance et la production de fourrages. Certains d'entre eux déclarent même pouvoir utiliser des surfaces de grandeur illimitée atteignant plusieurs milliers d'acres.

Le sondage confirme ce que l'AEBB soutient depuis plus de dix ans à savoir que plus de 40 % des éleveurs de bovins de boucherie de la région ont par le passé subi des préjudices suite au programme de reboisement des terres agricoles du MRN. Tout au cours des 30 dernières années, le reboisement par l'intermédiaire des agences de mise en valeur des forêts privées a contribué directement à l'amputation de plus de 30 % de l'ensemble du patrimoine agricole régional. Selon une étude récente du Bureau régional du MAPAQ d'Alma, 82 % des terres agricoles reboisées possédaient un potentiel variant d'excellent (Classes 0, 2) pour les grandes cultures à passable (Classes 5, 6) pour la paissance.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

Plus de 90 % des producteurs consultés reconnaissent que le reboisement des terres des secteurs organisés de la région est préjudiciable à leurs activités agricoles et se répercute significativement sur l'occupation dynamique du territoire. Les généreuses subventions et privilèges fiscaux accordés par le MRN aux nombreux non-résidents constituent une concurrence déloyale de la part d'un organisme gouvernemental. Dans sa forme actuelle ce programme a pour effet de stimuler la spéculation foncière et de contribuer à l'exode de la population rurale agricole. A court et à long terme, cette politique gouvernementale ne crée aucune richesse collective additionnelle et est même intimement liée à la dévitalisation des campagnes des régions périphériques enclenchée il y a trois décennies. Selon les résultats de ce sondage et autres informations connexes, il est de plus en plus évident que dans de très nombreux cas (sur 130 000 près de 100 000 sont des propriétaires inactifs; Dansereau, UPA-FPBQ), les fonds en provenance du MRN se métamorphosent en alléchants fonds de retraite pour citoyens tout au long des diverses étapes du programme de mise en valeur de la forêt privée.

Alma, 20 février 2003

ANNEXE II

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord

Compilation du sondage du 8 février 2003

Les réponses des 41 producteurs qui ont été consultés, sur un grand total de 230 pour l'ensemble de la région, ont été utilisées dans la compilation et l'interprétation du sondage. Lorsque nécessaire les résultats ont été multipliés par un facteur de 5.5 afin d'estimer les résultats pour l'ensemble des éleveurs de bovins de boucherie de la région. Les répondants sont réparties dans les quatre Municipalités Régionales de comptés dans les proportions suivantes : Le domaine du Roy 7 %, Maria Chapdelaine 34 %, Lac Saint-Jean Est 27 % et Le Fjord du Saguenay 32 %.

Questions	Minimum(acres)	Moyenne(acres)	Maximum(acres)	Total(acres)
Quelle superficie de terre utilisez-vous à des fins agricoles?	68	466.5	1 500	105 198
Quelle superficie de terre possédez-vous au total?	8	546	2 100	123 292
Quelle superficie sert (fourrage et paissance)?	20	376	1 200	84 880
Quelle superficie devrait être reboisée? (oui 29%)	10	61.9	150	4 422
Quelle superficie avez-vous déboisée afin de l'utiliser en agriculture? (oui 24%)	3	48	150	6 336
Quelle superficie utilisez-vous en location? (oui 78%)	40	224	1 300	44 425
Quelle superficie vous manque-t-il pour combler vos besoins? (oui 78%)	10	308	2 000	47 547

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

	Oui	Non
S'il y avait des terres disponibles pour la paissance ou production de fourrage :		
A) Seriez-vous intéressé à les utiliser?	88 %	
B) Celles-ci vous permettraient-elles d'augmenter le cheptel bovin?	87 %	
Avez-vous déjà perdu des parcelles de terre à cause du reboisement?	36 %	
Pensez-vous que la région devrait se doter d'une politique plus limitative afin d'empêcher le reboisement à outrance?	90 %	
Avez vous déjà été consulté concernant des projets de reboisement effectués dans votre secteur?		76 %
Dans votre secteur, connaissez-vous des producteurs agricoles ayant subi des préjudices à cause du reboisement?	41 %	
Croyez-vous que ce généreux programme d'aide financière du MRN est la source d'une concurrence déloyale de la part d'un organisme gouvernemental qui a pour effet de stimuler la spéculation foncière nuisant ainsi aux agriculteurs qui voudraient faire l'achat de ces lots dans le but de les remettre en production agricole?	93 %	

Min. = superficie minimale; Max. = superficie maximale; moy. = moyenne du groupe et (écart type de l'échantillon); $\Sigma 41$ = somme totale de l'échantillon;
 $\Sigma 230$ = estimation du total pour l'ensemble des 230 producteurs de la région.

Alma, 20/02/03

ANNEXE III

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc G0V1C0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Le 13 février 2003

M. Rémi Trudel,
Ministre d'État à la Population,
Aux Régions et aux Affaires autochtones

**Sujet : Entrechoquements de la multifonctionnalité de
l'agriculture au Québec**

Monsieur le Ministre Trudel,

Suite à votre message livré le 12 février courant devant les membres de l'UPA réunis, à Québec à l'occasion du déroulement du 29^{ième} Colloque annuel de l'UPA, et qui portait sur les multiples vocations de la profession agricole, j'aimerais, par la présente, porter certains faits à votre attention.

Tel que vous l'avez souligné dans votre allocution le facteur démographique du grisonnement de notre population rural est malheureusement une dure réalité, contribuant au dessèchement de nos campagnes. D'autre part lorsque des programmes gouvernementaux d'allocations de généreux fonds publics contribuent depuis plus de vingt ans et de manière insidieuse à l'amplification de la dévitalisation de nos campagnes, je considère que nous faisons face à une incohérence gouvernementale aveugle.

Depuis près de 30 ans le programme de reboisement des friches agricoles du MRN a entraîné la perte de plus de 400 000 ha de terre (B. Parent, MRN, 1999) dont le potentiel variait d'excellent Classe 0 et 2) pour les grandes cultures à acceptable (Classes 3-6) pour la paissance, selon l'Inventaire des terres du Canada. Bien que le revenu brut d'un hectare de terre cultivée soit comparativement environ 35 fois supérieur au revenu brut généré par la même superficie lorsqu'elle est utilisée pour la production forestière, c'est plus de 30% de l'espace agricole qui a été reboisé pour la région administrative 02 (Saguenay-Lac-St-Jean). À l'inverse,

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

vous connaissez certainement la polémique actuelle relativement au déboisement d'espaces agricoles supplémentaires qui caractérise certaines régions du centre du Québec et de la Montérégie. Le reboisement massif des rangs qui sont les racines profondes de nos villages s'est effectué, souvent sans consultation auprès des producteurs agricoles locaux. Même malgré l'existence de l'entente-cadre sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole du 18 mai 1987 (MRN-MAPAQ) et des syndicats de l'UPA les généreuses subventions au reboisement du MRN ont fortement contribué à la fragilisation de notre milieu agricole. Bien que depuis 1983 une dizaine de résolutions ont été adoptées aux divers congrès annuels des membres de l'UPA, spécifiquement pour dénoncer la contraction et la dévitalisation du territoire agricole, tous les représentants de la haute direction qui se sont succédés depuis au sein de notre organisme syndical ont toujours été incapables de trancher entre les revendications du monde forestier par rapport aux demandes du secteur agricole.

Parmi les nombreux documents ci-joints vous trouverez une récente compilation statistique (MAPAQ, Alma, mai 2002) des 33 495 ha qui ont été reboisés depuis vingt ans et ce en fonction des classes de sols et des cinq MRC de notre région. De simples calculs vous permettront de mettre en évidence le fait que seulement 18% des sols reboisés n'avaient pas un potentiel agricole acceptable pour la production bovine. Nous estimons (Association des producteurs de bovins de boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord, AEBC) que les 100 000 acres de sols agricoles reboisés tout au cours des 30 dernières années dans notre région auraient été beaucoup plus bénéfiques pour notre milieu si ils avaient conservé leur vocation agricole originale. Des politiques gouvernementales visionnaires auraient facilement pu avoir pour objectif de tripler notre cheptel de bovins de boucherie. La création ou son équivalent (développement de celles présentement en production) de 100 fermes de 1000 acres, ayant un potentiel de revenus bruts annuels de l'ordre de 22 M\$, aurait eu pour effet d'établir ou de maintenir dans notre région quelque 200 familles. Cette même réalisation aurait également contribué indirectement à maintenir environ 600 autres emplois au niveau des activités économiques des services et de la transformation. Cette maximisation de l'utilisation socio-économique de la ressource pédologique locale est sensiblement du même ordre de grandeur que la récente implantation de la nouvelle usine d'aluminium d'Alma qui a eu des échos dans les masses média de presque l'ensemble du continent. Dans cette même foulée de contractions de notre territoire agricole, un sondage effectué le 8 février courant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins de boucherie de la région (230) nous a permis d'estimer que cette production régionale est présentement à la recherche de

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

près de 50 000 acres de sols pour satisfaire ses besoins. De plus, la présente conjoncture économique laisse déjà pointer certaines nouvelles tendances dans le domaine des principales productions agricoles régionales. Le déclin de notre production laitière régionale amorcé depuis plus de dix ans et qui semble s'amplifier depuis les derniers mois est une conséquence évidente de la présente remontée de notre cheptel de bovins de boucherie qui était à la baisse depuis 15 ans. Nous anticipons que nos productions animales suivront sensiblement les mêmes tendances que celles de l'Abitibi-Témiscamingue. Afin de supporter l'accroissement d'un cheptel de 8 000 à 24 000 vaches de boucherie de plus grands espaces agricoles seront nécessaires.

Trois autres sujets mentionnés à l'occasion du colloque par le directeur général de la Fédération des producteurs de bois du Québec me laissent très perplexe.

1) Prétendre que le reboisement en forêt privée, lequel s'effectue à 90% sur des friches agricoles (Syndicat des producteurs de bois, Région 02, Plan d'action p. 37), est un pilier de l'occupation du territoire est une grossière erreur. Par exemple, dans mon voisinage immédiat (Canton Tâché aux limites Nord-Est de la Ville d'Alma), j'ai assisté avec impuissance devant la machine gouvernementale et para-gouvernementale de même qu'avec la complicité de l'UPA au reboisement de quelque 120 lots (12 000 acres) agricoles. Cette pratique s'est soldée par la disparition des boîtes aux lettres qui ont tout simplement été remplacées par des barrières rouillées bien cadénassées où l'on a rarement rencontré l'ombre d'un individu en 30 ans. Dans le déferlement de cette activité de démembrement de nos campagnes, même les cimetières des villages en danger de fermeture ont failli être reboisés laissant planer la morosité sur ces lieux de moins en moins habités, et où la forêt s'acharne à faire disparaître les derniers souvenirs de ces agriculteurs exilés vers la ville.

2) Les chiffres présentés par monsieur Dansereau relativement aux 100 000 propriétaires de boisés privés du Québec qui sont inactifs sur un grand total de 130 000, ainsi que les résultats d'un sondage mené en 1996 par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean confirment simultanément nos appréhensions. Ce dernier fait ressortir que 92% des propriétaires de boisés privés de la Région 02 font l'acquisition de ces surfaces simplement pour s'amuser tout en y voyant un compte d'épargne avantageux pour leurs vieux jours. Suite à une enquête menée par l'AEBB auprès des éleveurs de la région, plus de 35% ont perdu la possibilité de location de ces friches pour fin d'élevage ou ont été incapables d'en faire l'acquisition à des prix acceptables. Plus de 98 % de ces mêmes éleveurs

ont répondu par l'affirmative à la question suivante : *Croyez-vous que ce généreux programme d'aide financière du MRN est la source d'une concurrence déloyale de la part d'un organisme gouvernemental qui a pour effet de stimuler la spéculation foncière nuisant ainsi aux agriculteurs qui voudraient faire l'achat de ces lots dans le but de les remettre en production agricole?*

De ces nombreuses observations nous concluons que le généreux programme de reboisement des friches agricoles du MRN constitue, pour un très grand nombre des 130 000 propriétaires de boisés privés du Québec, un alléchant fonds de retraite dont la majorité des bénéficiaires n'auront jamais eu à planter ou récolter un seul arbre de leur propre chef. Malgré ces faits, ils ont droit à des privilèges fiscaux et leur nombre au sein de l'UPA contribue à gonfler de manière significative le membership de la fédération.

3) Pour terminer, je voudrais porter à votre attention certaines de mes préoccupations relativement au budget de 40 M\$ consacré annuellement aux travaux sylvicoles en forêt privée. En présumant que cette somme provient largement du MRN, et qu'environ 85% de celle-ci est consacrée au reboisement annuel de quelque 15 000 ha de terres agricoles arables (friches), très souvent sous spéculation, les calculs nous permettent d'estimer qu'il en coûte à l'État 5,500 \$/ha pour les nombreux travaux sylvicoles nécessaires tout au cours des vingt premières années de la plantation. Cet estimé n'inclue pas les versements d'assurances chômage versés par le fédéral aux sylviculteurs et les remboursements de taxes foncières aux propriétaires qui peuvent s'échelonner, selon l'âge du peuplement récolté, sur une durée cent ans. Pour notre région cet investissement générera tout au cours du prochain siècle environ 200 m³ de bois par unité de surface dont la valeur marchande (\$ constant 2000) sera vers l'an **2100**, au moment de la récolte, de l'ordre de 10, 000\$. Pour démontrer la piètre productivité de nos forêts (moyenne annuelle par ha de 1.47 m³/ vs 25 m³ en Nouvelle Zélande) la même somme initiale placée dans une institution financière au taux annuel de 5% génère pour la même période un revenu de 725,000\$.

Force est de constater que le rendement des coûts des investissements initiaux pour le reboisement d'un hectare ne génère aucun gain appréciable sur une période de 100 ans particulièrement si le taux d'inflation annuel et les taxes foncières y sont ajoutées. En plus de scléroser l'occupation dynamique du territoire, ce programme de reboisement ne génère aucune richesse additionnelle pour la population, et provoque des effets néfastes d'entrechoquements au sein de notre réalité agricole dont la mission fondamentale consiste à nourrir les citoyens et non les usines des multinationales. Récemment, devant la Commission d'étude sur la maximisation

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

des retombées économiques en régions ressources du MRN, des spécialistes en foresterie de l'UQAC affirmaient qu'il existait au nord de notre région plus d'un million d'hectares de territoires forestiers qui ne se régénèrent pas suite aux incendies. Ces vastes territoires incendiés pourraient faire l'objet de travaux sylvicoles pendant de très nombreuses années sans contribuer à la fragilisation de notre agriculture et de nos campagnes.

En espérant que ces quelques points vous éclaireront dans l'exercice de vos fonctions en vue d'une occupation dynamique du territoire rural du Québec.

Marcel Ouellet,
Directeur AEBC

C.C. : Daniel Gagnon, Président (418-673-4728)

ANNEXE IV

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord
440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOV1C0. (418) 673-7401**

Assemblée Générale Annuelle du 8 février 2003

RÉSOLUTION

1) PROTECTION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la superficie des sols agricoles (Classes 0-6) du Québec est seulement de l'ordre de 1.2 % de l'ensemble du territoire et que l'agriculture en région périphérique est l'activité humaine par excellence pour contrer la dévitalisation et la dépopulation de nos campagnes.

CONSIDÉRANT que pour la région administrative No 2 (Saguenay-Lac-St-Jean) les terres forestières privées représentent des surfaces (421 900 ha) trois fois plus importantes que les surfaces agricoles cultivées et cultivables (130 000 ha, excluant les 20 000 ha de bleuetières) et que la forêt du domaine public couvre une superficie environ 100 fois plus considérable que le patrimoine agricole.

CONSIDÉRANT qu'en date du mois de mai 2002 une compilation (J. Trembaly, MAPAQ régional) des surfaces agricoles reboisées tout au cours des 20 dernières années se chiffrait à 33 495.6 ha, et que, de ce total 82 % des superficies reboisées avaient selon le système de classification de l'Inventaire des terres du Canada un potentiel agricole variant d'excellent (Classe 2) à acceptable (Classe 6).

CONSIDÉRANT que tout au cours des trois dernières décennies notre patrimoine agricole s'est vu amputé, sous l'instigation du coûteux programme de reboisement du MRN, de plus de 30 % de son espace cultivable causant préjudice à plusieurs de nos membres éleveurs de bovins de boucherie ainsi qu'à la dynamique socio-économique de notre milieu rural.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

CONSIDÉRANT les coûts faramineux (5,605\$/ha) découlant de ce type de reboisement par rapport au revenu négligeable anticipé à court et long termes; le revenu annuel moyen des ventes par hectare cultivé est d'environ 20 fois supérieur comparativement aux ventes moyennes annuelles lorsque la même surface est exploitée pour la production de matière ligneuse.

CONSIDÉRANT que le total des volumes de la matière première en provenance des forêts privées (incluant le bois de chauffage) de la région représente annuellement seulement 4-6 % de toute la matière ligneuse des approvisionnements utilisés par les entreprises de transformation de la région.

CONSIDÉRANT qu'il existe en forêt publique plus d'un million d'hectares de sols forestiers qui suite aux feux ne se régénèrent pas naturellement et offrent tout l'espace nécessaire au reboisement sans contrevenir au développement de l'agriculture.

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide aux non-agriculteurs est tout simplement devenu pour un grand nombre de propriétaires, particulièrement parmi les 100 000 sur 130 000 qui sont inactifs, un alléchant fonds de retraite dont les privilèges fiscaux et autres ont pour effet de provoquer une spéculation foncière et conséquemment d'amplifier la sclérose de l'agriculture de la région.

CONSIDÉRANT que les représentants gouvernementaux de la région n'ont pas respecté l'entente cadre du 18 mai 1987 signée par les représentants du MAPAQ et du MRN relativement à la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole.

CONSIDÉRANT que tout au cours des dix dernières années les nombreuses représentations de l'AEBB, à cet effet, auprès de l'Union des Producteurs Agricoles afin de faire cesser cette contraction et cet appauvrissement de notre agriculture régionale ont reçu une écoute mitigée.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEBB DEMANDE AUX
MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN :**

- 1- de prendre tous les moyens nécessaires afin que soit mis en place un moratoire sur l'aménagement des terres agricoles de classes 0-6 pour fin de production forestière;

- 2- de concert avec les différents intervenants de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place un programme d'aide quinquennale de revalorisation pour fins de productions agro-alimentaires de tous les sols de la région appartenant aux classes 0-6.

ANNEXE V

Le 25 avril 2002

—
Monsieur Gérard Bouchard
Président Régional UPA
Saguenay-Lac-St-Jean
3635, rue Panet
Jonquière, G7X 8T7
FAX : 542-3011

Sujet : Reboisement des terres agricoles et bœuf de boucherie

Monsieur le Président,

Merci pour votre lettre du 11 mars laquelle faisait suite à la nôtre du 31 janvier relativement au sujet en rubrique.

Permettez-moi de vous remercier de nous avoir informés de l'existence des résolutions 4.8 et 4.9 adoptées au Congrès général de l'UPA des 4,5,6 et 7 décembre 2001 les quelles confirment nos vives préoccupations des effets de dévitalisation du reboisement qui se répercutent sur nos campagnes. Selon nos informations en provenance de la Maison de l'UPA, ces résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale conjointement par les Fédérations de l'UPA de la Côte-du-Sud, du Bas Saint-Laurent et de Québec. Tout au contraire de ce que vous laissez entendre dans votre lettre, il appert donc que nos représentants régionaux ont malheureusement joué un rôle passif dans ce dossier. Ceci confirme le discours tenu par votre prédécesseur, M. Benoît Harvey, à l'occasion de la réunion annuelle du syndicat régional des producteurs de volaille du printemps dernier. A cette occasion M. Harvey affirmait, haut et fort, qu'il venait tout juste de participer à un comité provincial sur le sujet en question et que ses plus récentes informations lui permettait de conclure qu'il ne percevait aucune raison valable pour que le programme de reboisement des terres agricoles du MRN soit modifié ou suspendu. Malheureusement, notre demande pour l'obtention de ce rapport est demeurée lettre morte. Ce discours de l'ex-président et même de certains administrateurs de notre fédération régionale est en parfaite contradiction avec la teneur de votre lettre. Dans cette foulée et tel que vous le soulignez, si la direction de notre fédération régionale n'a pas ménagé ses efforts au cours des dernières

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

années nous aurions grandement apprécié être capables d'en percevoir les résultats. Si vos administrateurs vous informent régulièrement de la situation dans ce dossier, bien que nos membres en soient les premiers concernés, je vous avoue que nous n'avons pas encore eu la chance d'en recevoir autant de votre part ou de vos représentants. Nous avons même été incapables de retracer les producteurs que vous avez consultés dans certaines localités concernées par le reboisement afin d'établir la pertinence du reboisement ou de l'agriculture. Tout nous porte à croire que les producteurs aux quels vous faites référence, à la fin de votre deuxième paragraphe, ne sont pas des producteurs de boeuf de boucherie mais possiblement des producteurs forestiers. Par contre, suite à une consultation de nos membres une vingtaine de ceux-ci nous ont récemment fait part des torts que leurs entreprises ont subis ou subiront dans les prochains mois sous l'effet de cette aberrante gestion de notre patrimoine agricole.

Par contre, étant donné le fait que la première résolution que nos membres ont acceptée unanimement remonte à notre Assemblée générale du 28 avril 1993 (jointe) et que celle-ci est demeurée lettre morte, nous déplorons vivement l'inaction dans ce dossier de notre fédération régionale. Certains de nos membres éleveurs de bovins de boucherie ont tenté sans succès dès la fin des années quatre-vingt d'attirer l'attention des différents intervenants, incluant l'organisme que vous représentez, de l'incohérence gouvernementale des programmes de reboisement des terres agricoles et de leurs effets négatifs sur le monde rural et particulièrement sur notre industrie du bœuf de boucherie.

Nous ne comprenons pas votre incapacité à intervenir concrètement dans ce dossier. Le troisième paragraphe de votre lettre démontre que vous êtes dans l'attente d'une solution qui viendra de l'extérieure et qui aura peu de chance de répondre aux demandes spécifiques de nos membres. D'autre part, je vous souligne que le sous-ministre des régions du MAPAQ, M. Jacques Landry, nous a déjà fait savoir que nous avons en région tous les instances et pouvoirs décisionnels pour résoudre ce problème de gestion du territoire. Dans cette foulée, je me permets de vous souligner que les difficultés que vous semblez rencontrer dans ce dossier relève possiblement de votre fausse perception des relations que doit entretenir l'Etat ou ses représentants avec ses citoyens. Pour ce qui nous concerne, dans l'administration d'un programme gouvernemental où l'aménagement et la gestion du territoire sont fortement en cause comme dans la présente situation, le bien public de la communauté prime sur les biens individuels. Vous ne pouvez donc pas invoquer le **droit** au reboisement que certains citoyens pourraient invoquer pour certaines superficies agricoles alors qu'il s'agit bien d'un

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

privilège ou service dans le cadre d'une réglementation visant le mieux être de la communauté. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'un particulier fasse lui-même à ses propres frais du reboisement sur ses propriétés. Par contre, lorsque l'aide gouvernemental contribue à dévitaliser nos campagnes et à la dilapidation de notre patrimoine agricole vous avez le devoir d'intervenir pour défendre et promouvoir les intérêts des producteurs agricoles.

Nous aimerions grandement connaître l'article de loi sur lequel vous vous fondez pour invoquer ce droit au reboisement par l'entremise de programmes gouvernementaux et qui semblent vous rendre impuissant dans vos démarches d'intervention. Nous n'avons aucune objection à ce que des superficies **forestières** soient reboisées et que des programmes gouvernementaux favorisent ce type d'aménagement du territoire. En ce qui concerne le reboisement des terres agricoles les directives gouvernementales sont énumérées dans l'Entente-Cadre du 18 mai 1987 et elles visent en fonction de la Loi sur la protection du territoire agricole une saine gestion de cette ressource. Le MAPAQ a déjà consacré d'importantes sommes d'argent pour la mise en valeur et l'assainissement de milliers d'hectares de sol et ces superficies font partie intégrante de notre patrimoine agricole et doivent conserver cette vocation.

Pour ce qui nous concerne la solution est très simple et vous la retrouverez textuellement dans une résolution jointe et qui fût adoptée unanimement à l'occasion de notre réunion générale annuelle du 9 mars dernier. Cette perte de plus de 30% de nos sols agricoles depuis les trente dernières années est tout simplement scandaleuse et doit cesser immédiatement. Tout reboisement sur les sols de classes 0 à 6 doit être strictement défendu en zones agricoles et agro-forestières sauf pour la classe 7. Par contre, le reboisement pourra être permis sur toutes les classes en zone vraiment forestière.

D'autre part, je suis très conscient de l'existence d'un comité stratégique de développement de la production bovine régionale. Pour ce qui concerne notre production spécifique nous y avons un représentant et les résultats des quelques réunions n'ont apporté aucun progrès qui nous laisse entrevoir la pertinence de continuer dans cette structures hétérogène. Notre production ne possède aucune affinité avec les producteurs de veaux de lait, de grain ou encore avec les vaches laitière de réforme. Nous voulons constituer un comité strictement du domaine du bœuf de boucherie dont le développement sera largement associé à la paissance et aux fourrages en provenance des terres qui font la convoitise des forestiers. Cette orientation n'a aucune pertinence pour les autres types de production bovine.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

Finalement, au nom de tous nos membres et à titre de président je déplore vivement le fait que vous ayez décliné notre proposition de rencontre apparaissant à la fin de la lettre de mon prédécesseur, Bertrand Santerre. Nous croyons que des échanges entre les intervenants concernés pourraient nous conduire à des nouvelles stratégies visant à revitaliser notre milieu agricole par la saine gestion de nos ressources.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Daniel Gagnon
Président

C.C. : C. Lacasse
p.j.

ANNEXE VI

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOV1C0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Le 15 mars 2001

Monsieur Maxime Arsenault
Ministre de l'Agriculture
200 Chemin Ste-Foy
Québec

Objet : Reboisement des terres en friche en régions périphériques

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre nouvelle nomination à titre de Ministre de l'Agriculture du Québec. Nous espérons tous que vous saurez relever les nombreux défis qui s'annoncent, et ce, dans les meilleurs intérêts de l'Etat et de la Nation.

Vous trouverez avec la présente plusieurs documents relatifs au reboisement des terres agricoles en friches ou en jachère. J'insiste sur le fait déplorable que ce problème de transfert de superficies agricoles de la juridiction du MAPAQ vers celle du MRN, pour fin de reboisement, contribue depuis plusieurs décennies à la fragilisation de l'agriculture et à la dévitalisation du monde rural. Ce type d'aménagement du territoire visant la réintroduction de la forêt en milieu habité au moyen de budgets de plusieurs millions de dollars est tout simplement inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la province. L'utilisation de ces budgets pourrait contribuer beaucoup plus positivement à revitaliser le monde rural s'ils étaient vraiment consacrés à stimuler l'agriculture. Votre programme

prime-vert en a grandement besoin. L'industrie bovine est la principale production à subir les contrecoups des programmes de reboisement du MRN.

L'avènement de la Commission de Protection du Territoire Agricole ainsi que les lois 23 et 184 ont été mis de l'avant pour mieux réglementer les activités se déroulant strictement à la frontière des milieux urbano-agricoles. Malheureusement, il n'existe pas encore de réglementation semblable dans nos lois pour ce qui concerne la définition des intérêts de l'Etat à la frontière des zones agro-forestières. Seulement pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, cette absence d'une politique claire a mené depuis 1973 au reboisement de 40, 000 ha de terres qui ont déjà supporté des activités agricoles. Je conviens qu'une partie de ces terres n'étaient pas toute de bonne qualité. Par contre, vous conviendrez avec moi que la paissance de bétail, et encore plus pour celle du bison, peut se faire sur des terres très marginales.

Il y a plus de 25 ans, le même problème a été illustré pour l'Abitibi, dans une série de films de Pierre Perrault (ONF) intitulée **``Le retour à la terre``** Il faut dire que celui-ci a connu moins d'impact que le film de Desjardins (L'Erreur boréale, ACPAV & ONF). Par contre, le message des deux films à 25 ans d'intervalle est le même. Dans cette même foulée, il est curieux de constater qu'il y a plus de deux générations, Menaud (F.-X. Savard) s'exprimait sensiblement de la même manière. **``Si nous voulons préserver nos richesses naturelles nous devons bien les connaître et bien les posséder afin de pouvoir les léguées aux générations qui nous suivront``**. Lorsque je constate le fait que le MAPAQ transfère allègrement et sous silence au MRN, des milliers d'hectares de sol qui ont déjà fait l'objet d'activités agricoles, je ne suis pas certain que cette richesse collective est réellement entre bonnes mains. Je doute que la prochaine génération puisse y occuper un territoire hospitalier et viable. Depuis trente ans, aucun de vos programmes a été généré par vos spécialistes dans le but de dynamiser cette importante zone frontière au nord de tout l'écoumène canadien et québécois. Même si de nombreuses tribus indiennes ont survécu dans cette zone de transition écologique pendant plusieurs millénaires en compagnie du plus grand bovidé d'Amérique qu'est le bison des bois, jamais personne à votre ministère n'a été inspiré par cette réalité historique pour innover en agriculture nordique. Il faut croire qu'il est plus facile d'y faire planter des arbres afin d'oublier le problème pour une centaine d'années.

Déjà vers les débuts des années quatre-vingt, la situation était si conflictuelle, que les autorités du MAPAQ et du MRN signaient, le 18 mai 1987, une entente-cadre sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole. Malheureusement, l'esprit de l'entente a souvent été dévié de son but initial et de nombreuses terres qui ne devaient pas être reboisées l'ont été aux frais de l'Etat et au détriment de l'industrie agricole. Dans le Bas-Saint-Laurent les directions régionales concernées ont même réécrit un nouveau protocole d'entente en 1998, rendant ainsi beaucoup plus facile le reboisement des terres agricoles par les sociétés sylvicoles dont les généreux budgets proviennent du MRN.

En étudiant les stratégies de certains groupes gravitant autour des programmes de reboisement du MRN, je suis de plus en plus porté à croire que l'Etat entretient volontairement une politique de laisser faire dans le but de gonfler les statistiques sur le nombre d'emplois saisonniers créés en région. La vision ultime de ces travailleurs forestiers du développement communautaire se résume simplement aux bénéfices des programmes de l'assurance chômage du gouvernement fédéral. Dilapider la ressource agricole de cette manière n'est certainement pas dans les meilleurs intérêts de l'Etat du Québec d'aujourd'hui et de demain (**Discours du Ministre Jacques Brassard, 12/08/99 et communiqué intitulé Programmes forestiers et Fonds de lutte à la pauvreté pour 1999-2000**). C'est à se demander si la nouvelle politique de lutte à la pauvreté, annoncée il y a quelques jours par le Premier Ministre Bernard Landry, continuera dans cette même direction.

L'absence de directive ou de réglementation dans le domaine du reboisement des terres agricoles est à plusieurs égards si aberrante pour le secteur agricole, qu'il est de plus en plus urgent pour les autorités responsables d'en arriver à l'imposition d'un moratoire sur ce type d'aménagement du territoire. Si les lois 23 et 184 concernent spécifiquement le zonage des activités à la jonction des milieux urbain et agricole, il serait certainement logique et souhaitable d'en arriver à un consensus semblable entre les divers intervenants dans le but de définir les principes de base d'une saine gestion des activités permises aux limites frontalières agro-forestières de la Province.

Dans le but d'en arriver à sauvegarder les meilleurs intérêts de l'Etat du Québec, j'espère que dans les présentes circonstances vous saurez rapidement prendre les moyens qui s'imposent afin d'en arriver à solutionner un problème qui perdure depuis trop longtemps et dont les conséquences contribuent à la déstructuration des régions.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

Enfin, vous trouverez avec la présente une lettre que j'adresse à votre représentant régional, M. Alain Dessureault. Celle-ci concerne un deuxième conflit d'utilisation de la ressource sol à la limite de nos terres situées en zone agro-forestière et qui met encore en danger la survie de nos activités agricoles. J'espère que vous saurez défendre le droit de produire des agriculteurs en zone verte.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel Gagnon, Président AEBC

p.j. :

C.C. Laurent Pellerin,
Benoît Harvey,
Jacques Brassard,
Protecteur du citoyen,
Jacques Proulx

ANNEXE VII

Le 26 mars 2001

Monsieur Bernard Landry
Premier Ministre du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

OBJET : Vos prochaines politiques ministérielles des régions-ressources.

Monsieur le Premier Ministre,

À l'occasion de votre discours inaugural prononcé jeudi le 22 mars devant l'Assemblée nationale, j'ai été heureux de constater votre découverte de l'existence des régions. Enfin, vous comprendrez qu'il n'y a pas seulement les régions de Montréal et de la ville de Québec qui peuvent et veulent contribuer à la prospérité de la Province. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que ceux qui développent les programmes de vos politiques à Québec connaissent bien les besoins des régions. Ce dont je doute trop souvent.

Bien que nous soyons actifs en agriculture depuis trente ans, c'est à regret que nous constatons que certaines politiques ministérielles du MAPAQ et du MRN n'ont pas toujours donné les résultats escomptés et ont même souvent été contre-productives. Je voudrais attirer votre attention sur un point particulier de mauvaise gestion des ressources renouvelables, de la part de vos représentants en régions, qui perdure depuis une trentaine d'années et contribue depuis à la dévitalisation du milieu rural.

Strictement pour la région administrative du Saguenay-Lac-St-Jean, depuis les trente dernières années, les politiques du MRN ont grassement financé le reboisement de 40,000 ha de terres (25% du total) qui ont déjà supporté des activités agricoles et qui ont même fait l'objet de programmes d'aide financier de la part du MAPAQ. J'avoue que certaines de ces terres avaient un potentiel restreint pour l'agriculture. Par contre, tout comme beaucoup d'autres collègues agriculteurs, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de constater que beaucoup de ces superficies pouvaient facilement supporter des élevages bovins. Certaines

lettres ci-jointes échangées à ce sujet depuis 1989 sont plus explicites.

Après plus de 10 années d'observations de vos politiques agricoles et de vos programmes de reboisement en forêt privée, je suis toujours incapable de bien comprendre la rationalité qui se dissimule derrière les orientations gouvernementales. Penser pouvoir revitaliser une région en sclérosant la ressource sol par le reboisement des terres en jachère est une fantaisie de l'esprit dont le monde agricole n'a absolument pas besoin.

L'analyse rapide de chiffres disponibles relativement à ce programme annuel de reboisement, met en évidence la dilapidation des ressources sols et financières de l'État. L'ensemble de la forêt privée du Saguenay-Lac-St-Jean ne contribue qu'à environ 6% du total annuel des besoins en matière ligneuse des usines de transformations de la région. En d'autres mots, même si le peu de sol agricole que nous possédons baigne dans un océan de forêt vos politiques de développement régional contribuent à restreindre encore davantage nos superficies agricoles. Par contre, dans la même foulée, des programmes sont aussi mis en place par le MAPAQ dans le but de contrer les pertes de quelques hectares de sol sous l'effet des facteurs hydriques et éoliens. D'autre part, selon de récents documents (*Documents synthèse et plan d'action*) publiés par les deux agences de mise en valeur des forêts privées de la région, depuis 1985, 90% des budgets annuels d'aménagement sylvicole sont consacrés aux activités reliées au reboisement des friches agricoles. De plus, dans les conclusions de ces mêmes rapports, il est spécifié qu'un budget de près de 4 millions de dollars, consacré au cours de l'année 2000 à des travaux d'aménagement maximal, sans contrainte budgétaire, permettra d'augmenter la possibilité forestière que de 50 000 m³ en l'an 2045. En évaluant la valeur marchande d'un m³ à 40.00 \$ (valeur constante de l'an 2000) cet investissement initial ne pourra générer qu'un revenu de 200 000 \$ en 2045, incluant capital et intérêt.

Par contre, en remettant en agriculture seulement 20 000 des 40, 000 ha reboisés ou encore certaines terres qui n'ont jamais fait l'objet d'activités agricoles, il serait possible de doubler le nombre de vaches de boucherie que la région comptait en 1997 (8000). En 1997, la valeur des ventes pour les veaux d'embouche (5 095, excluant bouvillons semi-finis et finis) se chiffra à 4.9 millions \$ (Lapointe, et. al., 1999; MAPAQ, p. 44). En dollars constants d'aujourd'hui les revenus générés sur la même période de 45 années totaliseront théoriquement 220 millions \$, excluant le capital initial et la plus-value des infrastructures. De plus 106 emplois directs et environ 600 indirects seraient créés de manière permanente. Théoriquement, il s'agirait de créer 40 fermes de 500 ha pouvant supporter

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

annuellement 200 vaches. Par comparaison, ceci démontre bien l'absurdité budgétaire des programmes de reboisement des terres agricoles en régions périphériques et la piètre gestion des ressources du territoire..

Je conviens avec vous que le niveau de chômages des régions périphériques est inacceptable et qu'il faut s'y attaquer avec encore plus de combativité. Vouloir gonfler à tout prix les statistiques des emplois saisonniers tout en dilapidant la ressource agricole fondamentale que sont nos sols, c'est tout simplement se tirer dans les deux pieds. Il existe au Québec d'immenses territoires à vocation vraiment forestière où de nombreux travaux sylvicoles peuvent être exécutés dans les meilleurs intérêts de l'État et même pour ceux des bénéficiaires des programmes d'assurance-chômage du gouvernement central.

Enfin, je crois fermement que la production bovine en région possède un bon potentiel de revitalisation du milieu rural. Tout en créant des emplois permanents, elle contribue à l'occupation du milieu rural et à capter l'énergie solaire par le processus de la photosynthèse en vue de créer de nouvelles sources économiques; bien au contraire des casinos qui ne font qu'induire la circulation du même argent entre les différents intervenants. Vos politiques ne devraient pas contribuer à restreindre le milieu agricole de nos régions mais bien au contraire, elles devraient favoriser leur expansion. Il serait avantageux de développer des programmes de remise en production de terres propices à l'agriculture. Le programme Prime-vert du MAPAQ, pour la production de bovins de boucherie devrait être bonifié. Les nombreux irritants qui obligent présentement plusieurs éleveurs à abandonner l'agriculture devraient rapidement trouver des solutions positives dans le but de redonner un nouveau souffle à cette industrie en régions périphériques.

En espérant que la population rurale des régions-ressources pourra constater dans le dépôt du prochain budget de votre gouvernement des actions concrètes de solidarité en vue d'une redynamisation de notre milieu.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel Gagnon, Président

C.C. : P Marois, J. Brassard, B. Laprise, B. Harvey

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc. G0V1C0. Tél./Fax : (418) 673-

7401

ANNEXE VIII

Le 7 février 2002

M. Christian Lacasse, premier vice-président
UPA
Longueuil
dboulangier@upa.qc.ca

Sujet : La sclérose de nos campagnes induite par le reboisement en milieu agricole

Monsieur,

La présente fait suite à une récente rubrique publiée dans La Terre de Chez Nous concernant le sujet en titre. Votre collègue M. Jean Larose me laissait entendre que vous et votre équipe, Ms. Daniel Boulanger et Michel Garon, étiez présentement à réviser vos politiques de reboisement en milieu agricole.

En tant que membre du comité contre le reboisement des milieux ruraux de l'Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord (AEBB) et à titre personnel, vous trouverez joint à la présente plusieurs documents sur le sujet qui j'espère ne vous laisseront pas insensibles à nos préoccupations. Certains de ces documents remontent à plus de dix ans, époque où ici même, dans la partie Nord de la Cité d'Alma, nous commençons déjà à percevoir les impacts négatifs sur notre industrie bovine suite au reboisement massif des sociétés sylvicoles. Vos politiques passées, ou encore les attitudes de l'UPA envers celles-ci, ont malheureusement grandement contribué à la contraction du domaine agricole rendant ainsi les terres de moins en moins disponibles pour l'élevage bovin. Suscités par les généreux budgets en provenance du MRN pour les boisés privés de plus de quatre hectares, de nombreux citadins ou pseudo-producteurs forestiers en mal d'espace, s'accaparent nos campagnes principalement pour des fins de loisir et de spéculation foncière. Cette invasion de nouveaux arrivants permanents ou d'occasion, qui n'a rien à voir avec les activités agricoles, a souvent eu pour effet de compliquer certaines facettes de cohabitation de notre milieu rural. Le morcellement des terres et la construction de résidences non associées aux activités agricoles sont choses courantes.

En ce qui me concerne, l'absence dans nos lois d'une zone strictement agricole au Québec, qui devrait être géographiquement représentée par la couleur jaune, découle de jeux de pouvoir politiques

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

des années soixante-dix. Cette absence me semble paradoxale puisque la loi avait comme premier objet de protéger les terres agricoles, si peu abondantes au Québec, et non la zone forestière (verte). Cette contradiction de la part de nos législateurs a donc permis principalement au MRN, avec la complicité du MAPAQ et de l'UPA, de financer pendant trois décennies le reboisement massif de superficies rurales (500 000 ha) ayant déjà supportées des activités agricoles. J'admets volontiers qu'elles n'appartenaient pas toutes à la zone arable (Classes 0-4) et n'étaient donc pas toujours propices aux grandes cultures. Par contre, même les terres appartenant aux classes 4-6 étaient et sont encore très propices à la paissance du bétail. Bon nombre de terres reboisées à bon potentiel (classe 2) avaient tout simplement besoin de drainage souterrain afin de supporter des grandes cultures. Malheureusement les circonstances ont fait que plusieurs n'appartenaient pas à des propriétaires capables de les remettre en culture et le MAPAQ s'est montré plutôt tiède envers cette possibilité. Au lieu d'engager des centaines de millions de dollars dans le reboisement dans le but de gonfler les statistiques de l'emploi ou autre, il aurait mieux valu ne rien faire et ainsi laisser les jeux de l'offre et de la demande faire leur oeuvre. Cette attitude moins coûteuse pour l'État n'aurait pas provoqué de spéculation foncière à laquelle les producteurs agricoles sont présentement confrontés. Il est aussi logique de croire que si une partie de ces sommes avait été orientée vers l'agriculture, au lieu de servir à la mise en place d'un système complice de l'étranglement de nos campagnes, notre agriculture s'en porterait présentement beaucoup mieux et notre milieu rural n'en serait que plus dynamique.

Au bureau de l'UPA régionale les responsables me font savoir qu'ils sont tout simplement dépassés par l'ampleur de ce problème et que je devais me faire entendre à des niveaux supérieurs d'administration. Les tentatives de mon syndicat de base ont été infructueuses. Dans le but de trouver la meilleure solution possible qui puisse minimiser les impacts sur le développement de notre région périphérique nous souhaiterions grandement que vous puissiez étudier à fond toute cette problématique. Avant de prendre quelques décisions ou orientations, c'est en tant que producteurs de bovins de boucherie, garants de la ruralité du pays, que nous souhaiterions être consultés sur l'aménagement de notre territoire. Il serait à nouveau malheureux et déplorable que de telles décisions nous soient encore imposées des grands centres urbains de l'extérieur, et que nous soyons, comme par le passé, encore obligés d'en supporter les conséquences de dévitalisation sur notre milieu de vie.

Si vous avez à cœur de constater directement sur le terrain les résultats de déstructuration du milieu rural engendrés par cette politique de reboisement du milieu agricole, je vous invite à me contacter. Je vous ferai visiter certains rangs du canton qui sont agonisants bien qu'ils soient à un pas de la limite nord de la Cité d'Alma. Je pourrai par la même occasion vous faire visiter des producteurs de bovins qui sont à redéfricher ces mêmes espaces, reboisés à grands frais par l'État il y a une dizaine d'années. Pour ma part, bien que nous ayons depuis trente ans remis en culture près de 1000 acres de terres, nous sommes présentement confrontés à cinq différents projets de reboisement sur des terres contiguës aux nôtres, et ce, sans aucune consultation de ceux qui habitent ces lieux.

Agréez, Monsieur Lacasse, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Bertrand Santerre, président AEEB

Gérard Bouchard, Président UPA régionale

Réjean Maltais, UPA, Sec. Syndi. Prod. Bovin, Jacques Proulx, Solidarité rurale

ANNEXE IX

M. Daniel Boulanger, Directeur
La Terre de Chez Nous
tcn@laterre.qc.ca

Sujet : Opinion du lecteur

Le contenu de l'article de M. Jean-Charles Gagné publié à la une de votre édition du 5 septembre me laisse perplexe sur les orientations de votre équipe de rédaction. Je comprends mal la montée aux barricades de votre journaliste qui semble se scandaliser du fait que l'établissement des périmètres de protection autour de puits de captage des eaux municipales dans le but d'assurer la santé des citoyens de nos communautés aura pour effet de soustraire quelques hectares de terres arables à notre agriculture.

Dans cette foulée de contractions de notre espace agricole, M. Gagné devrait pourtant bien savoir que tout au cours des 30 dernières années le programme de reboisement du MRN a contribué à soustraire de notre domaine agricole près de 500, 000 ha de sol qui ont déjà supporté des familles agricoles. Dans notre région c'est 34% (40, 000 ha) des sols qui sont présentement cultivés qui ont été transformés en forêt. Ce n'est pas qu'une poignée d'entreprises agricoles qui ont été compromises par cette politique gouvernementale mais l'ensemble de nos communautés rurales qui ont été acheminées sur leur déclin par des politiques sans vision d'avenir. Cette perte de superficies agricoles aurait été plus que suffisante pour tripler l'importance de notre industrie bovine aussi en régression depuis 15 ans. Un tel programme de contraction du domaine agricole nous a déjà conduit à la fermeture de rangs et des écoles de villages, c'est à dire, vers un appauvrissement collectif.. Depuis quelques années nous assistons à la fermeture des bureaux de poste et d'autres services publics, présage à la disparition de certains villages.

Il me semble que la dévitalisation de nos campagnes a atteint un tel niveau critique que vos journalistes pourraient trouver matière à réflexion dans le but de tenter d'atténuer cette longue agonie.

Alma, Sept 9, 2002

ANNEXE X

La forêt privée : L'AUTRE RÉALITÉ

RÉSUMÉ

Dans l'ensemble du Québec, la forêt privée a grugé bon an mal an près de 15,000 hectares de terres à potentiel agricole de qualité. Cet aménagement insidieux du territoire s'est déroulé tout au cours des trente dernières années sous l'impulsion de généreux budgets en provenance de fonds publics. Les promoteurs de cette contraction de notre territoire agricole, abrités au sein de l'UPA, la Fédération des producteurs de bois du Québec, alliés aux MRC par l'attrait des budgets en provenance du MRN en sont les principaux responsables. Ces promoteurs forestiers ont développé des stratégies agressives et bien orchestrées de propagande dont quantité de rumeurs rocambolesques à tous les niveaux visant à démontrer que les buts poursuivis constituent un important moteur de développement économique pour les régions. L'analyse des chiffres présentés ci-dessous démontre bien au contraire que le programme de reboisement des terres agricoles du MRN est ni plus ni moins un système d'aide sociale qui a pour effet d'appauvrir et de scléroser nos communautés rurales. Largement grâce au lobbying politique de l'UPA, ce programme permet à de nombreux urbains de souvent contourner l'esprit de la loi sur la protection du territoire agricole, tout en se prévalant de

déductions fiscales souvent afin d'accumuler un fonds de retraite supplémentaire à même les deniers publics et la spéculation foncière.

PROBLÉMATIQUE

Au Québec au cours des dernières décennies de nombreux boisés de fermes sont passés majoritairement aux mains de cols bleus et blancs à la recherche d'espaces d'amusement ou d'investissements spéculatifs. Plus localement au Saguenay-Lac-St-Jean, selon les données du MAPAQ, le nombre d'exploitants agricoles détenant un boisé est passé de 1291 à 691 de 1987 à 1997. Pour la même période ces superficies boisées ont passé de 73,582 à 43,764 hectares. En seulement dix ans on assiste donc à une réduction de près de 50% du nombre de propriétaires exploitants agricoles et des superficies boisées détenues par ceux-ci. Les tendances sont sensiblement les mêmes pour l'ensemble de la province car selon les chiffres officiels récents de l'UPA, près de 130,000 propriétaires de boisés privés possèdent une superficie de plus de quatre (4) hectares. D'autre part, pour l'ensemble de la province le nombre d'entreprises agricoles se situe actuellement à la barre des 30,000 tandis que pour notre région les statistiques de l'année 2003 révèlent que ce nombre est de 1088. Pour l'ensemble de la province la présente tendance temporelle du nombre d'entreprises agricoles se caractérise par la perte hebdomadaire d'environ 10 fermes, c'est-à-dire environ 500 par année. Pour l'ensemble du Québec, le nombre d'exploitations agricoles se chiffrait à 61,257 en 1971, soit deux fois plus que ce que nous connaissons maintenant. Quant aux tendances temporelles des superficies agricoles du Québec, elles sont passées de 4,371,000 ha à 3,417,026 ha de 1971 à 2001 pour des pertes totales de toutes natures de

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

953,974 ha incluant les 400,000 ha, sur un total de 500,000 ha reboisés par le secteur de la forêt privée. Selon une récente étude des spécialistes du MRN (*Comité pour l'intensification de l'aménagement forestier*) cette contraction du domaine agricole aurait coûtée à l'État plus d'un milliard de dollars en subventions.

À long terme les statistiques démontrent que le nombre d'entreprises agricoles et des surfaces cultivées diminuent constamment par rapport au secteur de la forêt privée qui semble recruter de plus en plus d'adeptes et de superficies. Cette tendance coïncide avec le déclin socio-économique qui caractérise les régions périphériques. De plus, ces régions font face depuis un certain nombre d'années à une dépopulation constante se traduisant principalement par l'exode de la génération montante à la recherche d'un monde meilleur dans les grands centres urbains.

LES DONNÉES : Forêt privée

Au Saguenay-Lac-St-Jean le domaine de la forêt privée couvre une superficie totale de près de 400,000 ha. Selon les deux agences de mise en valeur de la forêt privée de la région 02, ces superficies sont détenues par environ 6,000 propriétaires dont moins de 10% sont du domaine agricole. Les statistiques publiées par la Fédération des producteurs de bois du Québec (*Forêt de chez nous*, Sept. 2003, p.9), rapportent que pour l'année 2002 l'ensemble des bois mis en marché par ces 6 000 propriétaires totalise 253,400 m³, soit un revenu brut (@50\$/m³) total d'environ 12.6 M\$ pour la région. Ces mêmes données nous permettent d'estimer le revenu moyen annuel des 6000 propriétaires à environ \$2112 et les rendements des recettes monétaires à l'hectare à \$31.50 pour une moyenne du volume des récoltes de 0.63 m³/ha. Dans cette même foulée, les statistiques des dernières années démontrent aussi que les volumes de bois récoltés en forêt privée de la région ne représentent, selon les années, que de 2 à 6% du total. Ce faible apport de matière ligneuse est si minime que l'impact de la forêt privée sur le développement socio-économique du Saguenay-Lac-St-Jean est tout simplement négligeable bien que plusieurs en colportent le mythe avec un certain succès.

Pour l'ensemble de la province, l'analyse des mêmes paramètres révèle des résultats sensiblement du même ordre de grandeur. Pour l'année 2002, les

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

130,000 propriétaires ont mis en marché un total de 6.5 millions de m³ pour des recettes de 289 millions de dollars. Cette récolte a été prélevée sur une surface de 6.6 M d'hectares pour des rendements moyens en volume d'exploitation par unité de surface de 1.0 m³/ha et des recettes moyennes se chiffrant à \$50/ha ou encore à \$2220 (\$289,000,000/130,000) par propriétaire.

Parce que la superficie de la forêt privée s'est accrue de 400,000 ha tout au cours des trois dernières décennies au détriment du domaine agricole, il est intéressant de comparer ces mêmes statistiques de recettes et de productivité avec ceux du domaine agricole. Le but de cet exercice est de tenter de déterminer si les fonds publics investis en forêt privée (3,000 à 6,000\$/ha) contribuent, comme le prétend la FPBQ, au dynamisme socio-économique de nos régions ou à la désintégration de celles-ci.

Entreprises agricoles

Les 30,000 entreprises agricoles du Québec qui exploitent au total 3,417,026 hectares de superficies génèrent annuellement des recettes d'exploitation de 6 milliards de dollars. Le chiffre d'affaires moyen annuel de ces fermes est donc de l'ordre de 200,000\$ et le rendement du revenu moyen des recettes à l'hectare est de 1756\$. Ces mêmes données pour notre région sont comparables à l'ensemble du Québec. Le revenu brut moyen des 1088 fermes du Saguenay-Lac-St-Jean (UPA, 2003) est de \$208,600 (227 M\$/1088 ; MAPAQ 2004) pour des recettes moyennes de \$1681/ha. Le total des surfaces cultivées pour la région, incluant près de 20,000 ha de bleuétière, est d'environ 135,000 ha.

Reboisement vs agriculture

En comparant les statistiques des deux domaines d'exploitation des sols mentionnées ci-haut, nous constatons que le revenu moyen brut des entreprises agricoles de la région est 98.7 fois plus élevé (208,600\$/2112\$) que celui généré par les entreprises de la forêt privée. Un hectare de sol en agriculture génère des recettes annuelles qui sont 53.4 fois supérieures (1681\$/31.50\$) comparativement à la même unité de surface du domaine de la forêt privée. Le potentiel de création de richesse de l'exploitation annuelle des sols en agriculture est donc supérieur de \$1650/ha (\$1681-\$31.50) comparativement à cette même surface sur laquelle on exploite la matière ligneuse sur des cycles de récolte pouvant atteindre près de cent ans. Pour notre région, sur un cycle de production forestière de 75 années, les 30,000 ha de sols agricoles qui ont été reboisés, excluant les 10,000 ha de sol

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

forestier (Classe 7, *Inventaire des terres du Canada*) tout au cours des trois dernières décennies engendrent annuellement des pertes de revenus agricoles se chiffrant à 50 millions de dollars et un cumulatif de pertes d'enrichissement communautaire d'exploitation de l'ordre de 3.7 milliards de dollars ($1650\$ \times 30,000 \text{ ha} \times 75 \text{ ans}$). Nous pourrions aussi inclure dans le total des pertes les 100 millions de dollars que le gouvernement a déboursés pour les coûts du reboisement des surfaces agricoles de classes 0-6.

Pour l'ensemble du Québec, ce même type d'analyse démontre des pertes en revenus agricoles totalisant, sur une période d'un cycle de récolte de matière ligneuse de 75 ans, environ 51 milliards de dollars ($(1756\$ - 50\$) \times 400,000 \text{ ha} \times 75 \text{ ans}$). Cette somme est plus que deux fois supérieure au total de toute la valeur actuelle des fermes du Québec.

Une autre réalité qui distingue l'exploitation de la forêt de l'agriculture est le fait que cette première engendre peu investissements d'infrastructures, de machinerie ou de dépenses de fonctionnement des équipements de la part de la très grande majorité des propriétaires. Par sa nature fondamentale la forêt n'a pas besoin d'être cultivée pour se maintenir ni pour produire une biomasse. Avant d'y investir des sommes considérables au détriment de l'agriculture, nous devons comprendre que les forêts du Québec sont parmi les moins productives de la planète et que ces investissements de l'État ne pourront contribuer à en augmenter les rendements moyens tout au plus de 10-15% au delà de son potentiel naturel. Les travaux sylvicoles ne pourront contribuer qu'à un supplément moyen de productivité d'environ $\$10/\text{ha}$ ($2 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an} @ \$50/\text{m}^3 \times 10\%$) pour des investissements initiaux de $\$5,600/\text{ha}$. Cette somme placée dans une institution financière à un taux d'intérêt annuel de 6% génère des revenus de plus d'un million de dollars sur une période de cent ans, durée souvent équivalente au temps nécessaire pour qu'un boisé atteigne son stade de maturité pour la récolte.

Conclusion

Alors que présentement de nombreux chercheurs en forêt publique se questionnent sur les impacts économiques et financiers d'un seul traitement sylvicole telle l'éclaircie précommerciale, les ténors de la forêt privée tentent, désespérément par tous les moyens, de justifier la rentabilité des investissements du gouvernement pour une série de près d'une dizaine de ces traitements. Ceux-ci sont exécutés successivement en fonction du stade de développement de la plantation et peuvent souvent s'étendre sur une période aussi longue qu'une cinquantaine

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

d'années, avant d'en faire la récolte lorsque le peuplement atteindra sa maturité commerciale. Afin d'obtenir des rendements financiers intéressants sur ces investissements de long terme la productivité de la matière ligneuse par hectare devrait atteindre 20,000 m³, et non moins de 200 m³, afin de totaliser des recette de l'ordre du million de dollars par hectare.

Dans son ensemble la présente analyse des données confirme la conclusion d'une récente étude en provenance de l'UQAR (Dugas, 2003). L'auteur conclue que malgré l'investissement de milliards de dollars, dans le cadre du programme de l'ARDA (1961) portant largement sur la mise en valeur des ressources naturelles du milieu rural et qui s'est échelonné sur une période de près de 40 ans, les disparités régionales n'ont pas été atténuées et les localités québécoises les plus fragiles se retrouvent encore et surtout en milieu agro-forestier et forestier.

L'analyse des chiffres officiels de l'impact économique de la forêt privée démontre clairement que le programme de mise en valeur de cette ressource qui coûte annuellement plus de 30 millions de dollars de fonds publics (3,000 à 5,600\$/ha), excluant les prestations d'assurances chômages et les remboursements de taxes foncières pour des superficies deux fois plus grandes que les superficies agricoles, est une machination d'appauvrissement collectif et de désintégration de notre domaine agricole ainsi que de nos communautés rurales. Cette gestion de l'aménagement du territoire, principalement de la part des MRC, du MAPAQ, de l'UPA et du MRN, non seulement ne peut être un moteur de développement régional mais elle nous conduit directement vers l'amplification de l'exode de nos communautés et vers la fermeture de certaines régions périphériques. En milieu rural les rangs des cantons sont les racines de nos villages. Lorsque l'État ou ses représentants y réintroduit la forêt pour en chasser les occupants, il ne faut surtout pas se surprendre de la fermeture de nos écoles ou des bureaux de postes ainsi que de l'état de désintégration de notre milieu socio-économique.

Marcel Ouellet,
Echo-Bœuf, Printemps 2004

Directeur , Association des éleveurs de bovins
de boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord.

.

.